

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)

Le 16 septembre 2022 à 19 h

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ou

Salle du Conseil

Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Si vous désirez assister à cette réunion publique, merci de communiquer avec la secrétaire de séance, Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca avant le 16 septembre, midi.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 647 244-9631

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et appel des membres

1.1 [Reconnaissance des territoires des peuples autochtones](#)

2. Affaires courantes :

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 [Adoption du procès-verbal de la séance publique de la réunion du 24 juin 2022](#)

2.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique de la réunion du 24 juin 2022

3. Délégation (s'il y a lieu)

4. Rapports d'information*

4.1 Rapport de la présidence

4.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)

- 4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 4.4 Tour de table des activités des autres membres du Conseil¹
- 4.5 Rapports de représentation : mise à jour
 - 5.5.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
 - 5.5.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
 - 5.5.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)
- 4.6 [Correspondance de juin à septembre 2022](#)

5. Rapports émanant des secteurs pour décision

5.1 Bureau de la direction de l'éducation

- 5.1.1 [Changement de date de la réunion publique du Conseil d'octobre 2022](#)
- 5.1.2 [32e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones \(FNCSF\)](#)

5.2 Affaires

- 5.2.1 [Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres \(sept 2021 à mai 2022\)](#)
- 5.2.2 [FESFO – Frais annuels 2022-2023](#)
- 5.2.3 [ACÉPO – Frais annuels 2022-2023](#)

5.3 Révision de politique

- 5.3.1 [Politique n° 2,05](#) - Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent
- 5.3.2 [Politique n° 3,29](#) - Activités de financement
- 5.3.3 [Politique n° 4,02](#)- Examen de la performance de la direction de l'éducation

6. Avis de motion

7. Adoption des résolutions en séance à huis clos en séance publique

7.1 Point 5.1.1 « Changements au sein du personnel »

7.2 Point 5.2.3 « Sommaire des contrats octroyés de plus de 100 000\$ - Annexe B »

8. Autoévaluation

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève en salle de classe?

9. Levée de la réunion ordinaire du Conseil scolaire Viamonde

¹Tour de table des membres : ex., participation à des formations ou symposium; représentation du Conseil à un gala ou une cérémonie; rencontre avec la municipalité ou un organisme communautaire; démarchage politique.

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

(Séance publique)

Le 24 juin 2022

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h à 21 h 02 et de 21 h 48 à 21 h 52 à la bibliothèque de l'École secondaire Roméo-Dallaire, 736, chemin Essa Barrie, ON L4N 9E9.

Membres présents :

Conseillère Geneviève Oger (Présidente du Conseil)	Toronto (Ouest)
Conseiller Pierre Girouard (en Skype)	Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseillère Véronique Emery (en Skype)	Niagara (Fort Érie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet, Niagara-on-the-Lake et St. Catharines)
Conseiller Pierre Lambert	Oxford, Elgin, Lambton et Chatham-Kent
Conseillère Sylvie A. Landry (en Skype)	Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings
Conseiller Eric Lapointe	Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Karine Ricard	York
Conseillère Chloë Robert (en Skype)	Toronto (Centre)
Conseiller Yvon Rochefort	Peel
Conseiller Guillaume Teasdale (en Skype)	Essex
Conseillère Pascale Thibodeau	Waterloo, Wellington, Middlesex, Perth et Huron
Élève conseillère Javan Mayrand	Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

Élève conseillère Marème Diongue

Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

Membre absent :

Conseiller Benoit Fortin

Toronto (Est)

(Vice-président du Conseil)

Invitée :

Marie-Lys Wabgou – nouvelle élève conseillère élue qui remplace Javan Mayrand

Membres de l'administration présents :

M. Michel Laverdière, directeur de l'éducation et secrétaire par intérim

M^{me} Dounia Bakiri, adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire

M. Hugues Kamga Wambo, surintendant de l'éducation

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Steve Lapière, directeur des communications et du marketing (en Skype)

M^{me} Sonia N. Likibi, directrice des ressources humaines

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier

M. Olivier St-Maurice, surintendant de l'éducation par intérim

M^{me} Isabelle Turcotte, surintendante de l'éducation

M^{me} Tricia Verreault, surintendante de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Membres de l'administration absents :

M^{me} Mirela Lonian, surintendante de l'éducation par intérim

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation et secrétaire

M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE

Conseillère Thibodeau lit une reconnaissance en mémoire pour **Mme Pauline Rochon** et ensuite les membres du Conseil observent une minute de silence en son hommage.

1.2 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Conseiller Rochefort lit la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Landry, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

***QUE** l'ordre du jour soit adopté.*

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU 27 MAI 2022

Après une petite correction, conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

***QUE** le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 27 mai 2022 soit adopté avec modification.*

ADOPTÉE

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL TENUE LE 27 MAI 2022

Il n'y a aucune question déroulant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 27 mai 2022.

3. DÉLÉGATION

Il n'y a aucune délégation.

4. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Les deux élèves conseillères présentent leur rapport mensuel.

Rapport des élèves conseillères – 24 juin 2022

Chers élèves,

Nous sommes finalement arrivés en fin d'année scolaire ! Les graduations sont planifiées, les examens sont en cours, les projets finaux terminés et les vacances arrivent à grands pas. Ce fut une belle année !

Le 2 juin dernier, les élections provinciales ont eu lieu. Une occasion en or pour les élèves d'en apprendre plus sur le processus politique. À Gaétan-Gervais et Toronto-Ouest, des simulations des élections ont été organisées en présentant les candidats des circonscriptions respectives des écoles. Les élections des gouvernements d'élèves de plusieurs écoles sont aussi en cours de route ! Nous avons hâte de rencontrer les nouveaux conseils des élèves !

Les élèves de Toronto-Ouest ont aussi eu l'occasion de participer à l'activité face à face Time qui s'est déroulée en petits groupes interclasses durant toute une journée et dont l'organisation a été prise en charge par le conseil étudiant et principalement Maya Huynh, leur vice-présidente. Les 7^e et 8^e années ont eu la chance de faire une sortie de fin d'année à Canada's Wonderland.

Le mois dernier, les compétitions de soccer et d'athlétisme ont fait rage dans nos écoles ! Aux écoles Ronald-Marion, Toronto-Ouest, Gabriel-Dumont, des compétitions de soccer ont été organisées pour les membres des équipes ainsi que le personnel des écoles. Les élèves de Gabriel Dumont ont tenu un pep-rallye pour célébrer leur équipe de garçons qui a remporté la première place à l'OFSSAA! Les garçons séniors de Jeunes sans Frontières ont aussi été des champions en gagnant la Ligue des Grands Lacs. Nous sommes fiers de vous !

Le mois de juin est aussi le mois national de l'histoire autochtone et le mois de la fierté ! À cet effet, plusieurs écoles ont participé à des ateliers et conférences ainsi que des spectacles. L'artiste autochtone Shauit a été en spectacle aux écoles Roméo-Dallaire, Ronald-Marion, Le Caron, de Lamothe-Cadillac, nous tenons à le remercier pour ses magnifiques performances ! Une autre artiste autochtone renommée nous a fait l'honneur d'animer une conférence à Toronto-Ouest ! Mimi O' Bonsawin une autrice-compositrice-interprète métisse originaire du Grand Sudbury. Le 7 juin a eu lieu une exposition d'une robe arborant les

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

messages écrits des élèves à la suite de la conférence avec Mimi O'Bonsawin, un projet incroyable !

Le 3 juin marque la journée mondiale du vélo. Dans le cadre de cette journée, les élèves de Toronto-Ouest ont été encouragés à faire l'usage d'un vélo ou d'un véhicule non motorisé pour se rendre à l'école.

Le comité LEHNA a aussi été particulièrement actif avec une vente de pâtisseries pour financer les boîtes de recyclage pour masques jetables. Très belle initiative ! À Ronald-Marion, L'Alliance des genres et sexualités a fait son choix de logo qui est dorénavant actif !

Qui dit fin d'année, dit graduation et bal de finissant ! Félicitations à tous nos nouveaux diplômés et bonne réussite !

Au mois de juin, les élèves de la 12^e année au Collège Français ont célébré leur bal de finissant avec une danse semi-formelle pour les élèves de 9^e à la 12^e. À Toronto-Ouest, une cérémonie de finissants pour les élèves a aussi été organisée.

À l'école Roméo-Dallaire, tout au long du mois de juin, les élèves ont planifié plusieurs activités amusantes.

Le conseil étudiant et plusieurs bénévoles ont planifié et animé la fête champêtre. Cette fête comprend 12 stations d'activités et 24 équipes pour les étudiants de la 7^e à la 12^e année. Les élèves et enseignants ont participé à une pièce de théâtre *Dieux Merci*, où les élèves avaient un script, mais les enseignants devaient improviser.

Le conseil étudiant et les élèves du programme de Perspectives internationales sont allés faire du Tree Top Trekking pour développer leur travail d'équipe et leadership. Les membres du conseil étudiant ont fait une rencontre de transition pour l'année prochaine. Les élèves de la 7^e et 8^e année ont fait une danse à la cafétéria à la fin de la journée. Les élèves de MHS en hôtellerie et tourisme et de santé et bien-être sont allés à la ferme Belleroots (Tiny Township).

Le conseil étudiant à Gaétan-Gervais a travaillé fort pour planifier la fête de GAGE, une grande célébration annuelle de l'anniversaire de l'inauguration de la nouvelle école, le 30 mai. Les activités incluent un tournoi de volleyball entre l'équipe de volleyball masculin junior et les enseignants, un dunk-tank auquel plusieurs enseignants et la direction ont assisté, et une énorme structure gonflable. L'équipe de robotique Orbit est aussi venue faire une démonstration, et des jeux de plein air ont été animés par des bénévoles. Quelques élèves de la 9^e à la 12^e année sont allés à Stratford pour dîner et assister à la pièce Richard III. Plusieurs élèves ont participé aux épreuves de course au championnat

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

franco-ontarien. Le 16 juin, les enseignants ont planifié une journée de bien-être pour les élèves du secondaire, pour les aider à gérer le stress avant la période d'examens. Les activités incluaient un atelier de création de smoothies, un atelier de zoothérapie avec des chiens, de la décoration de biscuits, un atelier de ukulélé, des sports, et de la détente.

À Le Caron, du 6 au 10 juin, le conseil étudiant a planifié une semaine de journées thème avant le bal des finissants et une journée H2OMG, une journée complète d'activités reliée à l'eau.

À de Lamothe-Cadillac, le 7 et 8 juin, les élèves en préparation pour le programme AP en 9^e et 10^e, ainsi que les élèves AP en 11^e et 12^e année, sont tous allés ensemble à Toronto pour visiter la tour CN et l'aquarium Ripleys, le quartier Harbour Front, et le Centre des Sciences pour finir la journée avec un souper au Spaghetti Factory.

Le 2 juin, les élèves ont préparé le rassemblement scolaire mensuel et un élève de 12^e année a présenté du Freestyling (rap), et une présentation d'Afrobeat. Le conseil étudiant a aussi préparé 3 petits concours, et il y a eu lieu la présentation des élèves du mois, c'est-à-dire les élèves qui se sont démarqués lors du mois de mai.

Il y a aussi eu plusieurs journées thèmes à de Lamothe-Cadillac au mois de juin, la journée Soccer Mom et BBQ Dad, la journée de Duos Iconiques, la journée "habillez-vous comme une photo de votre enfance", la journée Disney ou Nickelodeon, la journée même ou Vine, la journée "habillez-vous comme votre carrière du futur", et la journée Fandom. Le 17 juin était une sortie à la Pointe Pelée pour les élèves de la 7^e et 8^e année. Ils ont participé à un BBQ, des activités d'eau, et une visite du lieu sur un wagon.

À David-Saint-Jacques, une élève de 7^e année, Reem Eltaib a remporté la 4^e place au championnat d'Épelle-moi Canada le 29 mai à Toronto. Bravo !

De notre côté, nous avons aussi travaillé fort ! La foire d'innovation pédagogique 2022 a eu lieu en juin et les élèves conseillères ont tenu un discours d'ouverture pour l'évènement. Nous avons aussi eu la chance de rencontrer le comité participatif des élèves en personne lors de notre rencontre du 27 au 28 mai. Vous avez bien élu vos représentants et on vous encourage à vous présenter l'an prochain pour le poste de CPÉ dans vos écoles. Durant la rencontre, nous avons pu discuter de l'avancement du projet d'amélioration de la reconnaissance des traités ! Vous avez peut-être remarqué que de nouvelles reconnaissances des traités ont été envoyées à chaque école ! Le 7 juin a eu lieu la rencontre annuelle du comité consultatif de l'éducation autochtone ; ce fut une rencontre très éclairante !

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

Avant de terminer ce rapport, je (Mareme) tiens à remercier et féliciter Javan Mayrand, élève conseillère sortante de Viamonde. Son mandat prendra fin cet été et nous lui souhaitons le plus grand succès ! Javan ira à l'université de Duke l'an prochain et Marie-Lys Wabgou, nouvellement élue, prendra la relève. Merci, Javan, pour ton travail assidu au sein du conseil et pour ton aide si précieuse.

Nous vous félicitons tous pour votre persévérance et vous souhaitons un bel été ! Chaleureusement,

Vos élèves conseillères, Mareme Diongue et Javan Mayrand

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles secondaires en date du 24 juin 2022 soit reçu.

ADOPTÉE

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidence Geneviève Oger – juin 2022

La présidente du Conseil, Mme Oger présente aux membres du Conseil son rapport en date du 24 juin 2022.

Bienvenue aux membres du public qui se joignent à nous ce soir, aux conseillers et aux membres de l'administration présents. Je dis parfois que nos enseignants et nos écoles sont notre plus grande richesse. Quel plaisir de se retrouver de nouveau en personne dans une école, ici à Roméo Dallaire.

Nous arrivons à la fin de la deuxième année scolaire perturbée par la pandémie, mais nous sommes plusieurs à voir la lumière au bout du tunnel. La haute direction de notre conseil s'est stabilisée. Les cérémonies de remises des diplômes sont en train d'avoir lieu en personne et nous espérons le meilleur pour la suite. Nous pouvons remercier tous les membres du personnel, chaque maillon de la chaîne, du concierge, aux conseillers pédagogiques, tous nos enseignants et bien sûr la haute direction. Tous ont persévéré contre vents et marées. Merci.

Nous accueillons parmi nous notre future conseillère étudiante. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue à Marie-Lys Wabgou, qui viendra nous rejoindre officiellement à partir du mois d'août. Marie-Lys nous vient de l'École de Lamothe-Cadillac à Windsor et a été élue parmi de nombreux candidats.

Nous disons bonjour, mais c'est aussi le moment de dire au revoir à une autre conseillère étudiante. Javan Mayran participera ce soir à sa dernière réunion du

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

conseil. Elle termine maintenant ses études secondaires et se dirigera vers la prestigieuse Université Duke en Caroline du Nord où elle entreprendra un baccalauréat en politiques publiques à la rentrée. Merci pour tout ton travail ici à la table. Tes interventions ont été très appréciées.

Le directeur de l'éducation et moi avons évoqué l'idée de modifier le jour de nos réunions en vue de les tenir un jour de semaine. Un tel changement, s'il avait lieu, n'aurait lieu qu'à partir de 2023, car les dates de nos réunions sont déjà fixées jusqu'en décembre. Nous envisageons aussi de faire en sorte que la documentation de réunion soit envoyée le vendredi précédant la réunion.

Pour la rentrée, nous envisageons de reprendre les rencontres en personne. Il sera toujours possible de se joindre par audio. Je serais heureuse d'entendre votre rétroaction sur toutes ces évolutions.

Merci de votre attention.

Mme Oger, présidente du Conseil scolaire Viamonde

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport de la présidente du Conseil en date du 24 juin 2022 soit reçu.

ADOPTÉE

6. RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

6.1 Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du directeur de l'éducation par intérim.

Après une période de questions, conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport du directeur de l'éducation par intérim en date du 24 juin 2022 soit reçu.

ADOPTÉE

6.2 Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire

Le directeur de l'éducation par intérim, M. Laverdière présente officiellement la nouvelle élève conseillère élue, Marie-Lys Wabgou à la table du Conseil. Marie-Lys est une élève en 10^e année de l'École secondaire de Lamothe-Cadillac. Elle remplacera Javan Mayrand qui termine son mandat. Marie-Lys est ensuite invitée

à prononcer son assermentation. Elle siégera à la table du Conseil à compter du 1^{er} août 2022 et ce, jusqu'au 31 juillet 2024.

Ensuite, Mme Oger, présidente du Conseil remercie Javan au nom des membres du Conseil pour son travail en tant qu'élève conseillère pour avoir bien représenté les élèves avec conviction, tout au long de son mandat.

Elle remet un petit souvenir à Javan en guise de remerciement pour sa contribution à la table du Conseil et son travail de collaboration avec les élèves du CPÉ et des conseils des élèves des écoles.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 ÉDUCATION

7.1.1 Rapport n° 10 (2021-2022) du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport n° 10 du CCED tenu le 14 juin 2022. Conseillère Ricard, appuyée par conseiller Rochefort propose :

QUE le rapport n° 10 du CCED (2021-2022) présenté en date du 24 juin 2022 soit reçu.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort propose :

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022-2023.

ADOPTÉES

7.1.2 Rapport pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022-2023

Après avoir pris connaissance du rapport sur le pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022-2023, approuvé par le comité EED le 14 juin 2022, conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Ricard, propose :

QUE le Conseil approuve le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2022-2023 en date du 24 juin 2022 recommandé par le CCED le 14 juin 2022.

ADOPTÉE

7.1.3 Ateliers pour les parents, tutrices et tuteurs

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les ateliers pour les parents, tutrice et tuteur afin d'élargir l'offre de soutien aux parents, tuteurs et tutrices des élèves des écoles du Conseil.

Après une période de questions, conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 24 juin portant sur les « Ateliers pour les parents, tutrices et tuteurs » soit reçu.

ADOPTÉE

7.2 AFFAIRES

7.2.1 Budget 2022-2023

Lors de la présentation du budget aux membres du Conseil, le surintendant des affaires M. Rodrigue fait un survol des divers éléments de la documentation, en misant sur les valeurs du Conseil, la collaboration, la cohérence, la communication, le respect des différences et le leadership, les écoles du Conseil sont invitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées visant la réussite de chaque apprenante et apprenant dans une optique d'atteindre la promesse Viamonde et le plan stratégique 2021-2025.

Il attire l'attention sur le montant accordé au Conseil pour une autre année visant le soutien aux élèves dans le cadre de la récupération de l'apprentissage en raison de la COVID-19 et le déficit prévu en transport scolaire.

Il termine sa présentation en précisant que le personnel du Conseil scolaire Viamonde est un personnel engagé et met toujours l'accent sur l'amélioration de la réussite de chaque élève pour assurer un milieu scolaire valorisant, sécuritaire, inclusif et accueillant.

Après une période de questions, conseillère Ricard, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport en date du 24 juin 2022 sur les « Prévisions budgétaires 2022-2023 » soit reçu.

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

QUE le Conseil approuve l'utilisation de 2 567 177 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé pour équilibrer le budget.

QUE le Conseil approuve le budget 2022-2023 de 248 026 251 \$ tel que présenté dans les documents en annexe.

QUE le Conseil approuve les changements de dotation du personnel pour les écoles et les services et secteurs tel que présenté.

QUE le Conseil approuve le plan d'élimination du déficit tel que présenté.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche supplémentaire nécessaire du personnel enseignant, du personnel d'aide à l'enseignement et du personnel de la petite enfance selon la variance des effectifs scolaires.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel qui sera nécessaire pour pourvoir à des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.

ADOPTÉES

7.3 **SIEP**

7.3.1 Bilan des projets de réfection des écoles 2020-2021

Les membres prennent connaissance du rapport sur le bilan des projets de réfection des écoles 2020-2021.

La conseillère Thibodeau propose d'enlever les projets reportés, appuyée par conseiller Lapointe, avec une abstention de conseiller Rochefort propose :

QUE le rapport en date du 24 juin 2022 intitulé « Bilan des projets de réfection des écoles 2020-2021 » soit reçu avec modification.

ADOPTÉE

7.3.2 Annexe A : projets de réfection en 2022-2023

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport qui comprend la liste des projets de réfection en 2022-2023, conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Lapointe propose :

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

QUE le rapport intitulé Annexe A, projets de réfection en 2022-2023 soit reçu.

ADOPTÉE

8. RÉVISION DE POLITIQUE

8.1 Politique 4,23 – Santé et sécurité au travail

Après avoir pris connaissance de la politique 4,23 sur la santé et sécurité au travail suivie d'une période de questions, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport en date du 24 juin 2022 sur la politique n° 4,23 - *Santé et sécurité au travail* soit reçu avec modification.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le Conseil approuve la politique révisée n° 4,23 - *Santé et sécurité au travail* telle que présentée.

ADOPTÉES

9. RAPPORTS DE REPRÉSENTATION

9.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

9.1.1 Rapport d'activités - ACÉPO (rapport verbal)

Mme Oger informe les membres du Conseil via le rapport d'activités de l'ACÉPO des vidéos partagées sur les campagnes de recrutement des conseils scolaires pendant le mois de juin à mi-juillet.

9.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

9.2.1 Mise à jour - FNCSF

Mme Oger, présidente du Conseil informe les membres que le congrès annuel de la FNCSF se tiendra cette année en présentiel le 22 octobre 2022 à Whitehorse au Yukon. Mme Landry propose d'avoir les noms de ceux ou celles qui souhaitent y participer, appuyé par conseiller Lambert.

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

Les membres qui souhaitent y participer sont : conseillère Thibodeau, conseiller Lapointe, conseiller Rochefort, conseillère Emery, conseillère Landry, conseiller Girouard et la conseillère étudiante Diongue.

Il est convenu qu'au mois de septembre, la table choisira les personnes votant et leurs suppléants pour le congrès. Il est aussi proposé aux conseillers de soumettre des propositions de modifications aux règlements avant le mercredi 7 septembre 2022, 45 jours avant l'AGA.

Après une période de questions, conseillère Ricard, appuyée par conseillère Thibodeau propose :

QUE le conseil approuve la participation des conseillers ci-dessus à participer au congrès de la FNCSF au mois d'octobre, en présentiel, au Yukon.

ADOPTÉE

9.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

9.3.1 Mise à jour – AFO

Mme Oger, présidente du Conseil informe les membres que la réunion annuelle de l'AFO aura lieu en virtuel.

10. AVIS DE MOTION

Il n'y a aucun avis de motion.

11. CORRESPONDANCE

Après avoir pris connaissance de la correspondance, conseillère Landry, appuyée par conseillère Thibodeau, propose :

QUE le point 11.3 à l'ordre du jour sur l'accusé de réception à la lettre envoyée au maire de Toronto soit modifié comme suit :

« Accusé de réception de M. Steevan Sritharan, conseiller aux Affaires législatives du bureau du maire de Toronto datée du 14 juin 2022 en réponse à la lettre du Conseil sur l'accusé de réception au maire de Toronto en vue de l'utilisation du parc Felstead par les élèves de l'École Toronto Est »

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

***QUE** la correspondance soit reçue avec modification.*

ADOPTÉE

Suspension de la séance publique et passage en séance huis clos

À **21 h 02**, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

***QUE** la séance publique soit suspendue et que le Conseil passe en séance à huis clos.*

ADOPTÉE

Reprise de la séance publique à 21 h 48.

12. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

***QUE** les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.*

12.1 Point n° 5.1.1 - Changements au sein du personnel (Annexe A)

***QUE** le rapport présenté en date du 29 avril 2022 sur les changements au sein du personnel soit reçu.*

12.2 Point n° 5.2.1 - Rapport du comité de vérification n° 3 du 15 juin 2022 - sections transférées en public (Annexe B)

- Plan de vérification axé sur les risques (PVAR) – document public
- Résumé des rapports sur les mandats menés par des organismes de réglementation
- Dates des rencontres du comité pour l'année 2022-2023.

12.3 Point n° 5.3.2 - Mises en disponibilité

***QUE** le rapport en date du 24 juin « Mise en disponibilité de deux propriétés dans la région de Durham » soit reçu.*

POINT NO 2.3 DE L'ODRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

24 juin 2022

QUE le Conseil entérine la décision de ne pas démontrer un intérêt pour les propriétés situées au 14420 Old Scugog Road à Blackstock et au 1310 Regional Road à Cannington étant donné que les besoins des communautés francophones des régions sont adéquatement pourvus et que les terrains mis en disponibilité ne répondent pas aux besoins du Conseil en ce qui concerne leur grandeur et leur emplacement.

ADOPTÉES

13. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL

À **21 h 52**, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE la réunion publique du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,**

La présidente du Conseil,

Michel Laverdière

Geneviève Oger

Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : Rapport du directeur de l'Éducation par intérim -
septembre 2022**

C'est sous le thème « Tous en première classe » que nous avons lancé l'année scolaire 2022-2023 le 6 septembre dernier dans les 56 écoles Viamonde. Alors que les effectifs scolaires se maintiennent à environ 13 500 élèves jusqu'à présent, il faut dire que le Conseil n'ouvre aucune nouvelle école en ce mois de septembre. Depuis 25 ans, Viamonde ne cesse de grandir, mais la COVID et le contexte démographique auront eu pour effet collatéral de ralentir légèrement l'expansion du Conseil. Mais qu'à cela ne tienne! La nouvelle école secondaire Toronto-Est accueillera ses premiers élèves dans un an et nous avons déjà reçu l'approbation pour deux nouvelles écoles élémentaires à Hamilton Ouest et à Ajax – sans parler des autres priorités du Conseil, que nous continuons de promouvoir en coulisses.

Cette année, le Conseil scolaire Viamonde soulignera ses 25 ans en célébrant la contribution de tous les membres de son équipe, des collaboratrices et des collaborateurs d'exception, résolument dédiés à offrir une expérience éducative de qualité, une expérience « de première classe ». En effet, Viamonde est convaincu que les apprentissages que vivront les élèves les amèneront à aller plus loin, à se connecter à de nouvelles passions, tout en faisant de la langue française, la langue qui leur permettra de s'ouvrir sur le monde.

C'est ainsi que j'ai choisi de me rendre à Sarnia, puis dans la région de London, pour lancer la nouvelle année scolaire. Je réitère aussi mon intention de poursuivre ma tournée des écoles au cours des prochains mois afin de reconnaître les membres de notre équipe, qui, peu importe leurs rôles spécifiques, veillent à mettre en œuvre les moyens qui s'imposent pour respecter notre promesse de former des élèves fiers de leur identité francophone, qui font preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et qui démontrent une soif d'apprendre pour la vie.

Nous avons remis une étiquette de bagage à tous les élèves qui pourront l'apposer à leur sac à dos en guise de rappel de la place privilégiée qui leur est réservée dans ce grand voyage sur la route du bien-être et de la réussite. Lors du comité de gestion, qui a réuni toutes les directions et directions adjointes d'écoles, de services et de secteurs, les 24 et 25 août dernier à



Mississauga, nous en avons profité pour insuffler cet esprit de reconnaissance et de bienveillance afin qu'il soit reproduit dans tous les milieux.

Dans ma lettre aux familles, j'ai mentionné l'importance de la collaboration famille-école et j'ai invité les parents qui souhaiteraient s'engager différemment à convoiter un siège auprès de leur conseil d'école ou encore à faire du bénévolat à l'école de leurs enfants.

Au chapitre de la gestion de la COVID, nous avons informé les familles des changements en vigueur, dès maintenant, et ce, pour la nouvelle année scolaire. En plus de les inviter à procéder à l'auto-évaluation de leur état de santé avant de se présenter à l'école (un outil est fourni par le gouvernement de l'Ontario à cet effet), nous avons insisté sur le fait que :

- Désormais, les cas positifs rapportés aux écoles sont comptabilisés comme des absences maladie. À la demande de la plupart des bureaux de santé publique, une communication sera envoyée au bureau de santé régional uniquement lorsqu'une école recensera 30 % des élèves absents pour cause de maladie (toutes maladies confondues);
- Les écoles continueront d'offrir gratuitement des masques à celles et ceux qui souhaiteraient en porter un et respecteront le choix individuel des élèves et du personnel à cet effet. Du gel désinfectant pour les mains sera disponible à des endroits faciles d'accès et son utilisation sera encouragée. Les surfaces fréquemment touchées seront désinfectées chaque jour. De plus, les unités HEPA de filtration d'air continueront d'être utilisées dans toutes les écoles.

Le Conseil scolaire Viamonde vous souhaite donc une bonne rentrée à toutes et à tous et un bon vol, avec pour destination, une année scolaire de première classe !

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 de la direction de l'éducation par intérim– septembre 2022 soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Correspondance de juin à septembre 2022

Vous trouverez ci-joint la correspondance envoyée aux diverses instances au cours du mois de juin à septembre 2022.

1. Lettre en date du 24 juin 2022, adressée à M. Doug Ford, premier ministre de l'Ontario pour le féliciter de sa réélection, de la part du vice-président du Conseil, M. Benoit Fortin;
2. Lettre en date du 24 juin 2022, adressée à Mlle Javan Mayrand pour la remercier de sa contribution à la table du Conseil en tant qu'élève conseillère durant deux années, de la part de la présidente du Conseil, Mme Geneviève Oger et du directeur de l'éducation par intérim M. Michel Laverdière;
3. Lettre en date du 7 juillet 2022, adressée à M. Stephen Lecce pour le féliciter de sa réélection et du renouvellement de son mandat en tant que ministre de l'Éducation de la part du vice-président du Conseil, M. Benoit Fortin.
4. Lettre en date du 2 septembre 2022, adressée aux parents au sujet de la rentrée scolaire et des bonnes nouvelles, de la part de M. Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim;
5. Lettre en date du 6 septembre 2022, adressée à la présidente du Conseil, Mme Geneviève Oger et le directeur de l'éducation par intérim M. Michel Laverdière pour leur contribution au succès à Pavillon de la francophonie aux jeux d'été du Canada.

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

p. j.

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 24 juin 2022

Monsieur Doug Ford
Premier ministre de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Salle 281, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A1

Monsieur le Premier Ministre,

Le Conseil scolaire Viamonde désire par la présente vous adresser toutes ses félicitations à la suite de votre récente réélection. Notre Conseil se réjouit de travailler avec vous sur les nombreux dossiers qui touchent la francophonie, dont ceux liés à l'éducation.

Vous avez clairement démontré vos compétences et votre expérience au cours des quatre dernières années alors que vous avez occupé le poste de premier ministre. Vous avez su relever avec courage et détermination les nombreux défis qui se sont présentés à vous tout au long de votre mandat, particulièrement dans le cadre de la pandémie. Vous avez certes démontré votre dévouement et votre engagement envers les Ontariennes et les Ontariens francophones et nous vous en sommes très reconnaissants.

Alors que vous entamez un nouveau mandat de quatre ans comme premier ministre de l'Ontario, nous espérons que vous continuerez à avoir à cœur de pourvoir aux besoins et aux attentes de la francophonie que ce soit en éducation ou dans tout autre domaine. Nous profitons de l'occasion pour souligner à quel point il est important que la communauté francophone de l'Ontario puisse accéder dans sa langue aux mêmes services offerts à la majorité anglophone. La communauté francophone pourra ainsi continuer à s'épanouir et enrichir la province d'un point de vue économique, culturel et social.

Le Conseil scolaire Viamonde et moi-même tenons encore une fois à vous féliciter pour votre réélection.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-président du Conseil,

Benoit Fortin

c. c. Membres du Conseil scolaire Viamonde
Membres du Comité exécutif

POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

No 2

Toronto, le 24 juin 2022

Mademoiselle Javan Mayrand

Chère Javan,

Au nom des membres et de l'administration du Conseil et en notre nom personnel, nous aimerions t'adresser nos sincères remerciements pour ton importante contribution à la table du Conseil en tant qu'élève conseillère scolaire.

Nous avons tous été impressionnés de la façon avec laquelle tu as rempli ton mandat comme élève membre du Conseil au cours des deux dernières années.

Déjà en tant qu'élève de l'École secondaire Gaétan-Gervais, tu t'es démarquée tout au long de ta scolarité par tes succès scolaires, ton leadership et ta grande participation aux activités à l'école. Ton parcours scolaire en dit long sur ton potentiel, ton dynamisme et tes qualités de chef de file.

Par la suite, tu as été élue élève conseillère scolaire du Conseil scolaire Viamonde pour la période de juin 2020 à la fin juin 2022. En tant qu'élève membre du Conseil, ton leadership et ton engagement communautaire à l'échelle locale, provinciale et nationale ont grandement contribué à la vie scolaire d'une multitude d'élèves en représentant à la table du Conseil la voix de tous les élèves fréquentant les 15 écoles secondaires du Conseil et à faire avancer l'éducation en langue française. Dans ce rôle, nous pouvons attester que tu as grandement contribué au rayonnement de la francophonie.

Fort engagée au sein de la communauté scolaire, du monde de l'éducation et de la Francophonie, tu as assumé pendant un an la présidence du Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO) et fait partie du conseil exécutif de ce regroupement.

Le fait que tu as occupé auparavant le poste de vice-présidente aux communications au sein du RECFO démontre tes qualités de chef de file, ton sens de l'initiative et ton esprit d'équipe.

Faisant également partie de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) qui représente tous les élèves de la province de l'Ontario, tu t'affiches déjà comme une véritable leader communautaire en participant aussi à des tables et à des événements politiques auprès de plusieurs

J'apprends. J'étudie. Je réussis.



POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

organismes (par exemple, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO), l'Association des conseillers scolaires de l'Ontario-The Ontario Student Trustees' Association (AECO-OSTA) et le ministère de l'Éducation.

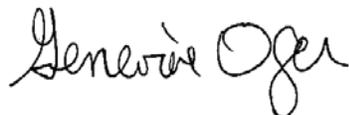
Au nom du Conseil, nous te remercions de ton très bel apport à la table du Conseil et de ton rôle d'ambassadrice auprès de l'ensemble des élèves du palier secondaire de Viamonde. Tu as assurément laissé ta marque au sein du Conseil!

Nous profitons de l'occasion pour t'adresser toutes nos félicitations pour avoir été acceptée à la prestigieuse Université Duke en Caroline du Nord où tu entreprendras un baccalauréat en politiques publiques. Nous te souhaitons un très bel été et bon succès dans tes études et tous tes projets d'avenir.

Reçois, chère Javan, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil,

Le directeur de l'éducation par intérim,



Geneviève Oger



Michel Laverdière

p. j.

c. c. Membres du Conseil



POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

No 3

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, le 7 juillet 2022

Monsieur Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
438, avenue University
5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

Monsieur le Ministre,

Le Conseil scolaire Viamonde désire par la présente vous féliciter pour votre réélection et pour le renouvellement de votre mandat en tant que ministre de l'Éducation. C'est avec enthousiasme que le Conseil accueille cette nouvelle et se réjouit de continuer à travailler avec vous sur les nombreux dossiers qui touchent l'éducation et la francophonie.

Vous avez clairement démontré vos compétences et votre expérience au cours des quatre dernières années alors que vous avez assumé le portefeuille de l'Éducation. Vous avez relevé avec beaucoup d'aisance les nombreux défis qui se sont présentés à vous tout au long de votre mandat, particulièrement dans le cadre de la pandémie. Vous avez certes démontré que vous êtes un ministre efficace, dévoué et engagé et un atout important pour la francophonie et nous vous en sommes reconnaissants.

Alors que vous entamez un nouveau mandat de quatre ans, nous espérons que vous continuerez à avoir à cœur de pourvoir aux besoins et aux attentes de la francophonie en éducation, mais aussi dans les autres domaines qui les touchent, comme le financement adéquat du transport scolaire et le dégel des salaires des cadres supérieurs qui persiste depuis plusieurs années. Nous profitons de l'occasion pour souligner l'importance que la communauté francophone de l'Ontario puisse se prévaloir dans sa langue des mêmes programmes et services offerts à la majorité anglophone et qu'ainsi, elle puisse continuer à s'épanouir et à grandir partout en Ontario.

Nous serions ravis de vous rencontrer, selon vos disponibilités, afin de vous faire une mise à jour sur nos succès et de vous broser un portrait des nombreux dossiers en éducation qui ont un impact sur notre communauté du Centre-Sud-Ouest de l'Ontario. Nul doute que votre apport dans ces dossiers sera essentiel à leurs réalisations.

J'apprends. J'étudie. Je réussis.



POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil scolaire Viamonde et moi-même tenons encore une fois à vous féliciter pour votre réélection.

En espérant avoir l'occasion de vous rencontrer bientôt, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos sentiments les meilleurs.

Le vice-président du Conseil,



Benoit Fortin

c. c. Membres du Conseil scolaire Viamonde
Membres du Comité exécutif



Bienvenue en première classe

Toronto, le 2 septembre 2022

Chers parents, tutrices et tuteurs,

Nous espérons que vous avez passé un été des plus agréables et que vous êtes aussi enthousiastes que nous face à la rentrée 2022-2023.



No 4

En nous confiant l'éducation de vos enfants, vous avez l'assurance que toute notre équipe est engagée à leur offrir une éducation de première classe. Nos collaboratrices et nos collaborateurs, peu importe leurs rôles spécifiques, veillent à mettre en œuvre les moyens qui s'imposent pour respecter notre promesse de former des élèves fiers de leur identité francophone, qui font preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et qui démontrent une soif d'apprendre pour la vie.

Je vous invite à [visionner notre vidéo d'accueil](#) qui vous en dit davantage sur l'expérience de première classe que nous sommes engagés à offrir. De plus, je vous remercie de jouer un rôle actif dans l'éducation de votre enfant, notamment au chapitre de la valorisation de la langue française à la maison. Cet engagement de votre part fait toute une différence. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi vous impliquer à l'école de votre enfant en convoitant un siège au conseil d'école ou encore en devenant bénévole. Je vous invite à en parler avec la direction de votre école pour en savoir plus.

Parmi les bonnes nouvelles que je souhaite partager avec vous, j'aimerais confirmer que le projet d'une nouvelle école secondaire Viamonde dans l'est de Toronto avance bien et que nous serons prêts à accueillir les élèves dans cet établissement scolaire à compter de septembre 2023. Des rencontres sont prévues au cours de l'automne et de l'hiver avec la communauté scolaire pour traiter des questions importantes en vue de l'ouverture de l'école. J'aimerais également vous rappeler que le Conseil a obtenu, au cours des derniers mois, le financement pour deux nouvelles écoles élémentaires Viamonde : l'une à Ajax et l'autre à Hamilton Ouest. Selon nos échéanciers, ces écoles devraient pouvoir accueillir leurs premiers élèves d'ici trois ans. Enfin, plusieurs écoles ont subi des rénovations au cours de l'été. Il pourrait rester quelques petites choses à finaliser au cours des semaines à venir et nous vous remercions de votre patience pendant les travaux.

Au sujet de la COVID-19

L'année scolaire qui démarre coïncide avec des changements significatifs relatifs à la gestion de la pandémie de COVID-19 en Ontario. Conformément aux directives du ministère de la Santé, nous encourageons les élèves et les membres du personnel à procéder chaque matin à une auto-évaluation de leur état de santé en utilisant [l'outil de dépistage en ligne du gouvernement de l'Ontario](#).

Bienvenue en première classe

À compter de maintenant, les cas positifs rapportés aux écoles sont comptabilisés comme des absences maladie. À la demande de la plupart des bureaux de santé publique, une communication sera envoyée au bureau de santé régional uniquement lorsqu'une école recensera 30 % des élèves absents pour cause de maladie (toutes maladies confondues).

Dans l'éventualité où votre enfant présentait des symptômes de la COVID-19 ou devenait malade pendant la journée scolaire, nous communiquerons avec vous pour que vous puissiez venir le chercher. À ce moment, si vous désirez obtenir un test antigénique de la COVID-19, l'école sera en mesure de vous en remettre un à administrer à la maison.

Lorsque votre enfant se sentira mieux, elle ou il pourra revenir à l'école. À ce moment, la santé publique recommande qu'elle ou il porte un masque pendant les 10 jours suivant l'apparition des premiers symptômes. Veuillez noter que des directives plus strictes pourraient être imposées par les bureaux de santé publique, auquel cas, nous vous tiendrons au courant.

Les écoles continueront d'offrir gratuitement des masques à celles et ceux qui souhaiteraient en porter et respecteront le choix individuel des élèves et du personnel à cet effet. Du gel désinfectant pour les mains sera disponible à des endroits faciles d'accès et son utilisation sera encouragée. Les surfaces fréquemment touchées seront désinfectées à chaque jour. De plus, les unités HEPA de filtration d'air continueront d'être utilisées dans toutes les écoles.

Une carrière à Viamonde?

Je profite de l'occasion pour vous informer que le Conseil scolaire Viamonde est toujours à la recherche de nouvelles personnes pour joindre son équipe, dans une multitude de postes, et ce, partout sur le territoire. Si vous avez envie de vous joindre à nous et de faire une différence auprès des élèves, n'hésitez pas à consulter fréquemment la section [Carrières de notre site Internet](#) pour connaître les offres d'emploi les plus récentes.

En vous souhaitant une année scolaire 2022-2023 pleine de succès et de santé, veuillez accepter, chers parents, tutrices et tuteurs, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'éducation par intérim,



Michel Laverdière



POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Centre communautaire Le Griffon

76 rue Division, bureau 103
Welland ON L3B 3Z7
legriffon.org

No 5

Le mardi 6 septembre 2022

CS Viamonde

Cher Mme Geneviève Oger, présidente
Cher M. Michel Laverdière, Directeur de l'éducation

Situé au carrefour central de la Place Niagara, le Pavillon de la Francophonie a été à la Une durant les deux semaines des Jeux d'été du Canada au mois d'août dernier. Le Pavillon qui en était un premier pour la collectivité francophone du Canada se devait d'être plus qu'un joli kiosque auquel on échange des cartes d'affaires et des épinglettes. Notre domaine devait être un milieu interactif où les gens à l'étendue du pays se rencontraient pour témoigner de la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario. C'est pour cette raison que l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a pris une grande visibilité durant l'ensemble des jeux en offrant la présence de deux intervenantes de façon journalière ainsi que celle du directeur général, Peter Hominuk et de son président Carol Jolin. À la fin, tous les gens étaient d'accord pour dire que le Pavillon fut un grand succès au-delà de nos attentes. Quelle expérience ont vécu les participants à l'intérieur de notre domaine!

Ainsi, les activités collectives au Pavillon, visant la participation des enfants et des athlètes sont devenues des points d'attrait de premier plan pour les visiteurs au site principal des jeux, la Place Niagara. En premier lieu, la toile collective produite par notre artiste résidente, Andréa Létourneau fut l'objet de beaucoup d'attention des médias et, bien sûr, de nos visiteurs. Il s'agit d'une pièce de résistance complétée par les enfants et nos visiteurs qui sera exposée un peu partout dans la Péninsule. Une partie de la production se retrouvera en permanence au centre sportif des Jeux à la demande de la déléguée de l'Université Brock au comité des Jeux. De plus, à tous les jours, de nombreux enfants, petits et grands, ainsi que plusieurs athlètes ont été maquillés à leur passage au Pavillon. Le Pavillon était de toute beauté et les gens des quatre coins du pays sont venus s'asseoir pour une pause ou un petit goûter. Chaque jour, le Pavillon a mis en vedette des artistes francophones de la région. Nous avons eu le plaisir de compléter des Vox pop avec plusieurs artistes de la scène principale durant l'ensemble des Jeux ainsi que des athlètes venant des quatre coins du pays. Il était rafraichissant d'interviewer des jeunes francophones qui figuraient aux nombreuses équipes de partout au Canada dans des disciplines diverses. Il y a une grande présence francophone qui n'est pas nécessairement affichée.

POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

À chaque jour, le Pavillon a pris de l'ampleur et nous avons fait l'accueil de plusieurs dignitaires dont les maires de la région du Niagara, Mona Fortier et Marie-France Lalonde, députées de la région d'Ottawa, Natalia Kusendova, adjointe parlementaire à la Ministre des Affaires francophones ainsi qu'Elizabeth Dowdeswell, la Lieutenant-Gouverneure de l'Ontario. Dans chaque situation, l'énergie qui découlait de nos quatre murs a attiré ces dignitaires drôlement intéressés aux activités qui se déroulaient au Pavillon. Par ailleurs, Richard Caumartin du Métropolitain fut de passage pour faire un reportage à notre sujet lors de la visite de Natalia Kusendova. Nous avons même reçu la visite de Michelle Blanchard, coordinatrice des langues officielles et porte-parole francophone aux Jeux d'hiver du Canada 2023, qui est venue se renseigner au sujet de nos efforts à assurer le bilinguisme et la parité aux francophones durant les Jeux d'été.

Ce succès aurait été impossible sans le soutien de nos partenaires dont le CS Viamonde. En plus de vos bannières, le logo du conseil qui figurait au « branding » unique du Pavillon, la remise des dépliants publicitaires, le partenariat avec l'assemblée de la francophonie, votre conseil a fait partie d'une équipe qui a collaboré à démontrer que la communauté franco-ontarienne demeure vivante et vibrante.

Ainsi, vous avez fait partie d'une aventure dont nous avons à être très fiers. Nous vous présentons nos sincères remerciements pour votre contribution au succès du Pavillon, un coup d'éclat pour les francophones de l'Ontario. Veuillez visiter notre site web pour témoigner du succès de notre travail.

Jean Chartand
Secrétaire/trésorier
Le Griffon



POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : Changement de date de la réunion publique du Conseil
 d'octobre 2022**

ANTÉCÉDENTS

Le 19 novembre 2021 le calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2022 fut approuvé. À ce moment, la note n° 1 indiquait que les dates pour le congrès de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) prévues en octobre 2022 n'étaient pas confirmées.

SITUATION ACTUELLE

Au printemps 2022, nous apprenions que le congrès de la FNCSF se tiendrait du 20 au 22 octobre 2022 à Whitehorse au Yukon.

Le 21 octobre 2022, une réunion du Conseil est prévue. Puisque plusieurs membres seront à l'extérieur de la province pour cette activité, il est proposé de tenir la réunion la semaine précédente, soit le vendredi 14 octobre 2022. La correction sera effectuée sur la page du site web *Calendrier du conseil*.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 sur le Changement de date de la réunion publique du Conseil d'octobre 2022 soit reçu.

QUE le Conseil approuve le changement de date de la réunion du Conseil d'octobre 2022 et mette à jour le Calendrier du Conseil en indiquant le 14 octobre 2022 sur la page du site Web.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : 32^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

ANTÉCÉDENTS

Lors de la réunion du 24 juin dernier, les membres du Conseil ont nommé les six délégués au 32^e Congrès annuel de la FNCSF qui se tiendra à Whitehorse au Yukon du 20 au 22 octobre prochain.

Les Congrès annuels 2020 et 2021 se sont tenus en mode virtuel. La FNCSF a avisé que cette année l'assemblée générale annuelle (AGA) 2022 aurait un mode opératoire strictement en présentiel par la représentation et le vote. Ces personnes ont signalé leur intérêt d'y participer : les conseillères Emery, Landry, et Thibodeau ainsi que les conseillers Girouard, Lapointe et Rochefort.

De plus l'élève conseillère Diongue a exprimé un intérêt à assister au congrès, à titre d'élève conseillère.

Chaque année, le Conseil nomme trois membres parmi les participants avec droit de vote ainsi que trois suppléants pour nous représenter à l'assemblée générale annuelle de la FNCSF.

Lors du dernier congrès en mode présentiel en 2019 qui s'était déroulé au Manitoba, les membres suivants y avaient participé : les conseillères Landry, Robert et Thibodeau ainsi que les conseillers Lambert et Rochefort.

En 2020, les membres participants étaient: les conseillères Landry et Thibodeau ainsi que les conseillers Fortin et Lapointe.

Puis en 2021, les membres participants étaient: les conseillères Oger, Emery et Thibodeau ainsi que les conseillers Rochefort, Fortin, Girouard et Lapointe.

SITUATION ACTUELLE

Est-ce que les membres ayant démontrés leur intérêt à participer à ce 32^e Congrès annuel de la FNCSF en juin le sont toujours?

Dans le cas d'un désistement, est-ce qu'un autre membre voudrait le remplacer?

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Procédons à la nomination des membres avec droit de vote et des membres substitués qui participeront au 32^e Congrès en mode présentiel.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

MEMBRES VOTANT EN 2019	MEMBRES SUBSTITUTS EN 2019
Mme Landry	M. Lambert
Mme Thibodeau	Mme Robert
M. Rochefort	-----

MEMBRES VOTANT EN 2022	MEMBRES SUBSTITUTS EN 2022

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 sur le 32^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) soit reçu.

QUE le Conseil approuve les membres votant et les membres suppléants désignés pendant la réunion et que l'administration achemine le formulaire de délégation à la FNCSF avant le jeudi 21 septembre 2022.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. (1)



32^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

DÉLÉGUÉ(E)S AYANT DROIT DE VOTE ¹

SVP nous renvoyer ce formulaire par courriel info@fnssf.ca

Nom du conseil scolaire : _____

À l'attention de la FNCSF :

Voici la liste des **trois conseiller(ère)s scolaires choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote** lors de l'assemblée générale annuelle de la FNCSF le 22 octobre 2022 :

Nom des délégué(e)s votant(e)s :

Adresse courriel :

1. _____
2. _____
3. _____

Des substituts ont également été prévus par résolution :

et adresse courriel

1. _____
2. _____
3. _____

Nom du fondé de pouvoir pour vote par procuration (proxy) , si désiré, en cas d'absence de trois délégués votants présents en AGA (doit déjà être nommé à titre de délégué votant) :

¹ Extrait des *Règlements administratifs* de la FNCSF

Article 9 - Assemblée générale

9.2 Les membres réguliers ont chacun droit à un maximum de 3 délégué(e)s votant(e)s choisi(e)s par leur conseil scolaire. Les membres réguliers peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s.

9.3 Chaque délégué(e) votant(e) d'un membre régulier peut, par procuration, nommer un autre délégué(e) votant(e) de ce même membre régulier pour assister et agir à titre de fondé(e) de pouvoir à une assemblée de membres de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.

Note : La liste des dit(e)s délégué(e)s doit être présentée au siège social de la FNCSF au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire [avant le jeudi 22 septembre 2022 prochain.](#)



Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2021 à mai 2022)

Le 14 juillet 2022, la fiche de renseignements intitulée « Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2021 à mai 2022) » a été diffusée aux membres du Conseil.

L'Équipe provinciale de vérification interne (EPVI) a recommandé lors de sa vérification interne portant sur les prévisions financières et rapports au ministère de l'Éducation de l'Ontario que les fiches de renseignements traitant les rapports trimestriels soient présentées également lors d'une rencontre du Conseil.

La fiche de renseignements distribuée le 14 juillet 2022 se trouve donc en annexe, pour fin de présentation.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 intitulé « Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2021 à mai 2022) » soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant des affaires,
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. 1)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Le 14 juillet 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2021 à mai 2022)

Le rapport financier ci-joint couvre les dépenses des trois premiers trimestres, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022.

Vous trouverez les informations suivantes :

(1) *Budget révisé*

Cette colonne présente les montants du budget annuel tel qu'approuvé par le Conseil.

(2) *Prévisions*

Cette colonne indique les changements au cours de l'année qui pourraient être identifiés et occasionnés des variations significatives au budget.

Commentaires :

Le budget fut ajusté pour tenir compte des subventions spéciales additionnelles accordées après l'approbation du budget révisé.

(3) *Dépenses au 31 mai 2022*

Ce montant représente les dépenses encourues à jour pour l'année en cours de même que le pourcentage du budget qu'elles représentent.

(4) *Dépenses au 31 mai 2021*

Ce montant représente les dépenses encourues pour l'année précédente pour la période correspondante de même que le pourcentage des dépenses totales encourues pour l'année précédente.

(5) *Variation de tendance*

La variation de tendance représente la différence entre les deux pourcentages mentionnés ci-dessus multipliés par le montant total budgété. Ce calcul vise à dégager l'impact potentiel du rythme des dépenses durant l'année. Si le pourcentage dépensé du budget de cette année était plus élevé que ce que nous aurions constaté l'année précédente, l'équipe des finances ferait immédiatement une analyse puisque les ressources se consommeraient alors plus rapidement. Il faudrait déterminer les raisons et les conséquences à long terme.

Un surplus budgétaire est anticipé pour l'année scolaire 2021-2022. Ce surplus est composé de sommes provenant des postes non pourvus, des formations qui n'ont pas pu avoir lieu, des dépenses de déplacement réduites, et des dépenses moins élevées au budget assigné aux écoles.

Une partie du surplus a été utilisé pour l'achat d'ordinateurs portatifs afin d'améliorer le ratio élève/ordinateur au sein du Conseil et remplacer les appareils perdus ou brisés durant la pandémie.

Ce rapport sera présenté le 16 septembre lors de la réunion du Conseil.

Préparé par :

Le surintendant des affaires,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

P.J. : **Rapport financier trimestriel pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022**

Rapport financier trimestriel
 Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 mai 2022

FONCTIONNEMENT	BUDGET RÉVISÉ				RÉSULTATS					
	(1) Budget révisé	(2) Prévisions	Variation		(3) Dépenses au 31 mai 2022		(4) Dépenses au 31 mai 2021		(5) Variation de tendance	
			\$	%	\$	% BR	\$	% ÉF	\$	%
Enseignement										
Titulaires de classe										
Suppléances										
Aide à l'enseignement										
Petite enfance										
Manuels scolaires, matériel et fournitures										
Ordinateurs de classe	96 621 391	96 621 391	-	0,0%	73 309 529	75,9%	74 556 855	77,3%	1 363 360	1,4%
Soutien professionnel et paraprofessionnel	6 774 471	6 774 471	-	0,0%	6 883 083	101,6%	5 276 691	87,1%	(982 509)	(14,5%)
Services de bibliothèque et d'orientation	15 195 402	15 195 402	-	0,0%	12 618 296	83,0%	11 718 596	83,1%	13 761	0,1%
Perfectionnement professionnel	4 855 370	4 855 370	-	0,0%	4 049 936	83,4%	3 735 847	80,6%	(134 625)	(2,8%)
Chefs de section	7 630 356	7 630 356	-	0,0%	4 345 785	57,0%	4 968 770	83,9%	2 053 755	26,9%
Directions, directions adjointes	2 801 976	2 801 976	-	0,0%	1 636 223	58,4%	1 765 446	80,7%	625 207	22,3%
Secrétaires d'école et fournitures	13 217 206	13 217 206	-	0,0%	8 802 837	66,6%	8 581 175	77,2%	1 394 685	10,6%
Conseillers et conseillères pédagogiques	3 673 353	3 673 353	-	0,0%	2 957 409	80,5%	2 329 176	73,7%	(250 019)	(6,8%)
Éducation permanente, cours d'été et langues int.	1 314 469	1 314 469	-	0,0%	581 177	44,2%	515 590	79,0%	457 164	34,8%
Total enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 341 897	10 341 897	-	0,0%	7 727 458	74,7%	7 826 618	73,7%	(105 573)	(1,0%)
Administration	5 225 382	5 225 382	-	0,0%	4 330 092	82,9%	4 522 017	83,8%	47 157	0,9%
Conseillers scolaires	4 129 455	4 129 455	-	0,0%	3 179 445	77,0%	2 512 533	73,5%	(143 876)	(3,5%)
Directeurs et agents de supervision	51 053	51 053	-	0,0%	37 162	72,8%	26 760	10,2%	(31 968)	(62,6%)
Administration du conseil										
Total administration	171 831 781	171 831 781	-	0,0%	130 458 432	75,9%	128 336 075	78,3%	4 306 519	2,3%
Transport	515 525	515 525	-	0,0%	492 644	95,6%	437 892	88,2%	(37 886)	(7,3%)
Transport des élèves	1 687 391	1 687 391	-	0,0%	1 158 799	68,7%	868 353	76,0%	122 959	7,3%
Total transport	5 292 513	5 292 513	-	0,0%	3 984 011	75,3%	3 690 972	72,2%	(163 362)	(3,1%)
Installations destinées aux élèves	7 495 429	7 495 429	-	0,0%	5 635 454	75,2%	4 997 217	74,0%	(78 289)	(1,2%)
Fonctionnement et entretien des écoles										
Locaux temporaires	23 186 893	23 186 893	-	0,0%	21 147 832	91,2%	18 950 783	92,6%	319 143	1,4%
Intérêts sur la dette à long terme	23 186 893	23 186 893	-	0,0%	21 147 832	91,2%	18 950 783	92,6%	319 143	1,4%
Amortissement des immobilisations										
Total inst. destinées aux élèves	23 961 512	23 961 512	-	0,0%	17 421 722	72,7%	16 140 826	74,7%	470 322	2,0%
Total fonctionnement	432 992	432 992	-	0,0%	-	0,0%	180 040	46,4%	200 816	46,4%
	4 788 108	4 788 108	-	0,0%	3 517 635	73,5%	3 737 033	75,0%	73 445	1,5%
	14 500 000	14 500 000	-	0,0%	10 875 000	75,0%	10 667 562	73,2%	(266 679)	(1,8%)
Autres	43 682 612	43 682 612	-	0,0%	31 814 357	72,8%	30 725 461	73,9%	477 904	1,1%
Fonds générés par les écoles										
Financement de la dette antérieure 1998										
Projets spéciaux	246 196 715	246 196 715	-	0,0%	189 056 076	76,8%	183 009 536	78,6%	4 489 643	1,8%
Total autres										
TOTAL DES DÉPENSES	3 830 000	3 830 000	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
	570 114	570 114	-	0,0%	570 114	100,0%	570 114	100,0%	-	0,0%
	3 349 545	6 632 248	3 282 703	98,0%	4 450 217	67,1%	2 660 687	38,9%	(943 412)	(28,2%)
	7 749 659	11 032 362	3 282 703	42,4%	5 020 331	45,5%	3 230 801	37,6%	(943 412)	(7,9%)
	253 946 374	257 229 077	3 282 703	1,3%	194 076 406	75,4%	186 240 337	77,2%	3 546 231	1,7%

POINT NO 5.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : FESFO – Frais annuels 2022-2023

Chaque année, le Conseil reçoit une demande de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) sollicitant une contribution financière de sa part afin de l'aider à organiser des activités et de faire de l'animation culturelle pour les jeunes des écoles secondaires de langue française. Toutes les écoles secondaires du Conseil participent à diverses activités organisées par la FESFO.

La contribution sollicitée du Conseil est :

Contribution à la FESFO	
Montant par élève	3,50 \$
ETP secondaire au 31 octobre 2021	2 438
Sous total	8 533,00 \$
TVH	1 109,29 \$
Total	9 642,29 \$

* Le conseil reçoit une ristourne de la TVH égale à 83,3% de la valeur payée.

Le montant par élève est le même qu'en 2021-2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 intitulé « FESFO – Frais annuels 2022-2023 » soit reçu.

QUE le Conseil verse la somme de 9 642,29 \$, à titre de contribution financière, à la FESFO pour l'année scolaire 2022-2023.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : ACÉPO - Frais annuels 2022-2023

Le Conseil est membre de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) et paye des frais annuels à l'association.

L'ACÉPO a résolu de maintenir des liens privilégiés avec l'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA). À cette fin, les conseils membres contribuent une somme supplémentaire à l'ACÉPO pour ce partenariat.

Pour l'année 2022-2023, les frais annuels pour l'ACÉPO et la contribution à OPSBA sont :

Frais annuels ACÉPO	
Montant fixe par conseil	5 000,00 \$
Montant par élève (6,08 \$ par élève)	79 658,70 \$
TVH	11 005,63 \$
Total	95 664,33 \$
Partenariat OPSBA	
Montant fixe par conseil (8 666,67 \$ en 21-22)	8 666,67 \$
TVH	1 126,67 \$
Total	9 793,34 \$

* Le conseil reçoit une ristourne de la TVH égale à 83,3% de la valeur payée.

Le montant par élève a augmenté de 0,08 \$ pour l'année 2022-2023.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 intitulé « ACÉPO – Frais annuels pour 2022-2023 » soit reçu.

QUE le Conseil verse les frais de cotisation à l'ACÉPO au montant de **95 664,33 \$** incluant la TVH pour la période allant du 1er septembre 2022 et se terminant le 31 août 2023.

QUE le Conseil verse à l'ACEPO les frais liés au partenariat OPSBA au montant de **9 793,34 \$** incluant la TVH pour l'année scolaire 2022-2023.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Politique n° 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent*

PRÉAMBULE

La nouvelle Politique n° 2,05 *Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent*, qui avait été présentée le 27 mai 2022, fut envoyée pour consultation aux instances habituelles le 1^e juin 2022.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'**Annexe A** la version définitive de la *Politique n° 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'**Annexe B** les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'**Annexe C** les commentaires reçus lors de la consultation publique.

La nouvelle politique et directive administrative prendra effet à la suite de l'approbation de ce rapport.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 portant sur la *Politique n° 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent* soit reçu.

QUE la *Politique n° 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent* soit approuvée telle que présentée.

Préparé par :

Le directeur du secteur des immobilisations, de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :

Le directeur de l'Éducation par intérim,
Michel Laverdière

ADMINISTRATION**Politique n° 2,05****AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT****Approuvée le 16 septembre 2022
Entrée en vigueur le 16 septembre 2022
Prochaine révision en 2025-2026**

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît l'apport que les structures de jeu et les aménagements extérieurs créatifs peuvent apporter dans le développement de l'élève.

Le Conseil encourage les écoles, les services de garde et les groupes communautaires à collaborer à des collectes de fonds pour acheter ou aménager des aires extérieures ou des structures de jeu.

Le Conseil reconnaît l'importance d'établir des normes et des modalités qui régissent le financement, l'installation, l'inspection, l'entretien et la démolition de toute aire ou structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent sur ses terrains.

Le Conseil demeure en tout temps propriétaire des structures de jeu, des aménagements extérieurs et de l'équipement sportif permanent installés sur ses propriétés à moins qu'il existe des ententes écrites qui indiquent d'autres modalités. Ces structures et installations sont disponibles au public à l'extérieur des heures scolaires, à moins de situation spécifique approuvée par la surintendance de l'école et la direction du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP).

Les structures de jeu, les aménagements extérieurs et l'équipement sportif qui sont la propriété d'un autre organisme par voie d'une entente doivent être entretenus par celui-ci. Le Conseil se réserve le droit de condamner ou d'enlever une structure de jeu, un aménagement extérieur ou de l'équipement sportif si leur état le nécessite.

Les structures de jeu et les installations sont disponibles au public à l'extérieur des heures scolaires, sauf pour une raison spécifique avec l'autorisation au préalable de la surintendance et du SIEP.

PRINCIPES DIRECTEURS

Toute structure de jeu ou tout aménagement extérieur doit fournir des lieux où les élèves:

- peuvent jouer dans un environnement sécuritaire;
- sont encouragés à socialiser; et
- sont encouragés à faire des activités physiques.

Les facteurs suivants doivent toujours être pris en compte lors de la planification de projet de structure de jeu et d'aménagement extérieur :

- Le projet est bien défini.
- Le budget du projet est bien défini et les sommes requises sont disponibles.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- Les coûts d'entretien sont abordables et l'entretien à long terme est pris en compte.
 - Les approbations sont toujours obtenues au préalable.
 - Les politiques et les directives administratives sont respectées.

Les projets ne peuvent en aucun temps déplacer d'autres lieux fonctionnels et importants sur les sites des écoles.

Les nouvelles installations de structures de jeu et d'aménagements extérieurs doivent respecter les exigences de *la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* 191/11 et l'Association canadienne de normalisation pour les structures de jeu et équipements et la plus récente version de CAN/ CSA Z614.

L'autorisation du SIEP doit être obtenue pour tout projet de ce type au moment de la conception et, selon le besoin, des autres étapes pertinentes.

FINANCEMENT DES STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT

Le financement des nouvelles structures de jeu, d'aménagements extérieurs et les frais de remplacement ou d'ajout à des composantes de structures de jeu ou d'aménagements existants sont la responsabilité des conseils d'école.

Le conseil d'école peut demander un prêt financier au Conseil pour l'installation ou l'achat de structure de jeu, d'aménagement extérieur ou d'équipement sportif permanent selon les modalités suivantes :

- La balance de tout prêt existant doit être payée en entier avant qu'une nouvelle demande de prêt soit considérée.
- Le montant du prêt ne peut pas excéder 50 000 \$ ou 50 % de la valeur estimée du projet.
- Le conseil d'école doit financer la valeur du projet moins la valeur du prêt obtenu.
- Un plan de remboursement sur cinq ans démontrant la capacité de rembourser le Conseil doit être en place.

Un appel d'offres ne sera pas lancé avant que l'entièreté des fonds requis soient disponibles.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT****ENTRETIEN DES STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE
L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Le Conseil scolaire dispose d'un budget annuel pour effectuer des réparations sur les structures de jeu, les aménagements extérieurs et l'équipement sportif permanent. À la suite d'inspections annuelles, le SIEP assure les suivis nécessaires pour que ces installations soient sécuritaires ou met les structures de jeu ou l'équipement sportif hors service selon le besoin.

Le Conseil scolaire peut à sa discrétion condamner ou procéder à la démolition d'une structure de jeu, d'un aménagement extérieur ou de l'équipement sportif permanent.

Le conseil d'école peut prélever des fonds pour remettre en service une structure de jeu, un aménagement extérieur ou un équipement sportif ou effectuer des réparations supplémentaires.

Le Conseil scolaire n'est pas responsable du remplacement d'équipement ou de la remise à neuf de composantes des structures de jeu lorsqu'elles ont atteint leur durée de vie.

Le Conseil scolaire n'est pas responsable de l'entretien des structures de jeu, des aménagements extérieurs ou de l'équipement sportif permanent appartenant aux garderies.

RÉFÉRENCE

La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) 191/11
Association canadienne de normalisation - [Codes et normes CSA Z614 : F20 Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection](#).

Les directives en matière d'approvisionnement dans le secteur public.

La [politique](#) et les [directives administratives n° 2,01](#) - Approvisionnement.

La [politique n° 2,17](#) – Dons.

La [politique n° 3,04](#) - Bénévolat dans les écoles.

La [politique](#) et les [directives administratives n° 3,24](#) - Conseils d'école.

La [politique](#) et les [directives administratives n° 3,29](#) - Activités de financement.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Approuvées le 16 septembre 2022
Entrées en vigueur le 16 septembre 2022
Prochaine révision en 2025-2026

Page 1 de 8

PRÉAMBULE

Les présentes directives administratives ont pour but d'établir les procédures à suivre pour l'approvisionnement, l'installation, l'inspection, l'entretien et l'enlèvement de structures de jeu, d'équipement sportif permanent ou d'autres aménagements extérieurs sur les terrains des écoles du Conseil. Elles s'appliquent à toutes les écoles et tous les conseils d'école du Conseil.

Les structures de jeu et installations sont disponibles au public à l'extérieur des heures scolaires. Si une école considère qu'une situation particulière justifie l'interdiction à l'accès d'un terrain ou d'une structure de jeu, l'approbation de la surintendance de l'école et de la direction du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) devra être obtenue au préalable.

PROCESSUS

L'approbation peut être accordée pour l'achat et l'installation de structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent sur les lieux des écoles à condition que toutes les modalités suivantes soient respectées.

La direction d'école est responsable de toutes les communications entre le conseil d'école et les services du Conseil.

1. Étapes à suivre pour les demandes de structures de jeu, d'aménagements extérieurs et d'équipement sportif permanent**a) Première étape – conceptualisation**

- i. La direction d'école ou le conseil d'école en collaboration avec la direction d'école identifie les besoins en termes généraux en matière de structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent. Ceci devrait inclure une description du résultat final, son emplacement et une idée approximative du budget.

b) Deuxième étape – approbation du concept

- i. La direction d'école transmet le concept au superviseur des édifices (via l'adresse courriel aide-siep@csviamonde.ca), qui doit ensuite le revoir et le transmettre avec ses commentaires ou recommandations au gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien, au gestionnaire au fonctionnement des édifices et à la surintendance de l'éducation responsable de l'école.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- ii. Tout en considérant les commentaires reçus de la surintendance de l'école et du service du fonctionnement des édifices, le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien peut approuver ou refuser le concept. Si le concept est approuvé, la prochaine étape est de remplir le formulaire « Demande de projet de structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent ». Si le concept est refusé, une explication est fournie à la direction d'école qui par la suite, en avise son conseil d'école (le cas échéant).
- c) Troisième étape – rencontre au sujet du processus d'approvisionnement
- i. À la suite de l'approbation du concept, la direction d'école organise une rencontre préliminaire. L'intention de cette rencontre est de fournir une orientation au comité de parents sur le déroulement du projet, assurer que toutes les personnes impliquées dans le projet comprennent l'envergure du projet, connaissent les différentes étapes à franchir aux fins ~~d'~~d' assurer le respect des directives administratives n° 2,01 - Approvisionnement.
- ii. Si le conseil d'école et la direction d'école planifient l'utilisation d'une ou d'un professionnel/consultant pour aider à développer le concept, ceci doit être discuté à cette étape afin que la surintendance des affaires ou sa personne déléguée puisse les aviser du processus à suivre pour la sélection.
- iii. La réunion peut avoir lieu par téléphone, par moyen électronique ou en personne.
- iv. Les personnes qui doivent participer à la rencontre sont :
- la direction d'école;
 - le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien;
 - la surintendance des affaires ou sa personne déléguée (au besoin);
 - un membre du service des achats (au besoin);
 - la surintendance de l'école;
 - la présidence du conseil d'école ou sa personne désignée (si le projet est initié par le conseil d'école).
- v. À la suite de cette rencontre, le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien, en consultation avec le Service des achats et autres services du SIEP, détermine si un professionnel doit être embauché pour l'élaboration des spécifications ou pour l'obtention de permis.
- d) Quatrième étape – détails spécifiques du projet
- i. À la suite de la rencontre prévue à la troisième étape, les informations suivantes doivent être fournies par l'école et le conseil d'école :

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

- La description détaillée des besoins (ex. : type d'installation, groupe d'âge visé, type de surface de protection, le cas échéant, etc.);
 - Les plans/plans de site qui indiquent l'emplacement des différents éléments;
 - L'établissement d'un budget pour le projet;
 - L'identification des fonds disponibles et des prêts applicables;
 - La projection des fonds à prélever; et
 - Le calendrier de réalisation souhaité.
- ii. Dans le cas où l'école se voit offrir les services ou produits gratuits par une personne ou une compagnie, ceux-ci doivent recevoir au préalable l'approbation du gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien et de la surintendance des affaires. Afin d'obtenir cette approbation :
- Les produits offerts gratuitement ne peuvent pas être usagés et doivent atteindre les normes de qualité équivalente aux produits qui seraient typiquement spécifiés.
 - Les services offerts gratuitement doivent répondre à toutes les exigences professionnelles requises pour les tâches à accomplir. De plus, une couverture d'assurances appropriées doit être démontrée. Selon le type de service offert, il est possible que la section 9 - Bénévole soit également applicable. Les déboursés du projet pourrait être acceptés et remboursés (ex. : frais de permis seulement).
- e) Cinquième étape – revue de la demande
- i. Il faudra démontrer que 50 % des fonds qui sont la responsabilité du conseil d'école ont été amassés avant que la cinquième étape du processus puisse débuter.
 - ii. Le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien révise la demande aux fins d'approbation. La revue vise à valider que le projet final correspond en frais et en conception avec le projet approuvé.
 - iii. S'il manque des informations importantes à la demande, celle-ci sera retournée à la direction d'école qui assurera la communication avec la présidence du conseil d'école ou sa personne déléguée, le cas échéant.
 - iv. Si la demande est approuvée, un processus d'approvisionnement sera entamé conformément à la politique n° 2,01 – Approvisionnement.
- f) Sixième étape – gestion du projet

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- i. Le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien travaillera avec la direction de l'école pour définir les modalités de gestion du projet. Dépendant l'envergure du projet, le SIEP pourrait assigner un chargé de projet pour accompagner l'école dans la bonne mise en œuvre du projet.

COÛTS

Le conseil d'école peut demander un prêt financier au Conseil pour l'installation ou l'achat de structure de jeu ou d'aménagement extérieur selon les modalités suivantes :

- a) Le solde de tout prêt existant doit être payé en entier avant qu'une — nouvelle demande de prêt soit considérée.
- b) Le montant du prêt ne peut pas excéder 50 000 \$ ou 50 % de la valeur du projet.
- c) Le conseil d'école doit financer la valeur du projet, moins la valeur du prêt obtenu.
- d) Un plan de remboursement sur cinq ans démontrant la capacité de rembourser le Conseil doit être mis en place.

ÉCHÉANCIERS

Les projets qui ont franchi la cinquième étape avant le 1^{er} février pourront être réalisés au cours de l'été de la même année.

Afin de respecter cet échéancier, il est primordial que le travail d'identification de concept débute dès que possible au début de l'année scolaire.

AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES

- a) Structures de jeu ou aménagements extérieurs
 - i. Toute structure de jeu ou tout équipement d'aire de jeu nouvellement acheté ou nouvellement installé doit être conforme à la norme actuelle de la CSA-Z614.
 - ii. Le Conseil ne permet pas l'installation de nouvelles structures de jeu avec des pièces mobiles telles que des balançoires, des « teeter-totters », des « zip-lines », etc.
 - iii. Toutes les glissoires doivent être fabriquées en plastique moulé.
 - iv. Les plateformes des structures ne doivent pas excéder 1,8 mètre (6 pieds) en hauteur.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
-
- v. L'installation de structures de jeu doit être supervisée par des personnes certifiées en installation de structure de jeu et l'inspection doit être faite par une personne certifiée en inspection telle que définie par l'Association canadienne de normalisation.
- vi. Tout installateur de structures de jeu ou d'aménagements extérieurs doit fournir une preuve d'assurance responsabilité avec une couverture de deux millions de dollars en y identifiant le Conseil comme co-assuré.
- vii. Tout installateur de structures de jeu ou d'aménagements extérieurs doit fournir un certificat de décharge de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).
- viii. À la suite de l'installation et avant que le paiement final soit émis, le fournisseur doit fournir :
- Une lettre confirmant que l'équipement et l'installation sont conformes avec le Code et les normes de CAN/CSA-Z614 Aires et équipement de jeu.
 - Un document indiquant les termes et conditions des garanties.
- ix. La documentation doit être envoyée électroniquement au gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien et une copie doit être conservée à l'école au bureau de la conciergerie, selon le programme de gestion et de rétention des documents et archivage du Conseil.
- g) Cabanon ou entrepôt
- i. Seuls les entrepôts ou cabanons en matériaux ignifuges seront considérés aux fins d'approbation. Pour des raisons de sécurité et de frais d'entretien, toute demande d'autres types de structure sera rejetée automatiquement et sans considération.
- ii. Une demande pour un cabanon ou un entrepôt doit être faite au superviseur des édifices (via l'adresse courriel aide-siep@csviamonde.ca). Si l'école ne prévoit pas en financer l'achat et l'installation, l'approbation d'une telle demande dépendra des fonds disponibles. Dans tous les cas, l'installation d'un cabanon ou d'un entrepôt est coordonnée par le SIEP. L'emplacement d'un cabanon ou d'un entrepôt doit être approuvé par le SIEP qui veillera à ce:
- Qu'une base appropriée a été choisie pour la structure.
 - Que la structure ne bloque pas ou n'est pas située à proximité d'une fenêtre.
 - Que l'emplacement de la structure ne donne pas accès au toit de l'école.

ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,05

AIRES ET STRUCTURES DE JEU, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT

Page 6 de 8

- Que l'endroit choisi pour son emplacement en facilite la supervision.
- Que l'endroit choisi pour son emplacement minimise les défis de circulation et déneigement.

h) Équipement sportif fixe

- i. La direction d'école identifie les besoins en termes généraux. Ceci devrait inclure une description de l'équipement, son emplacement, une idée approximative des coûts associés et le délai d'installation souhaité.
- ii. En plus du budget du conseil d'école, avec un accord au préalable du Service des finances, le budget d'école peut être utilisé pour ce genre d'équipement. Si l'école ne prévoit pas en financer l'achat et l'installation, l'approbation d'une telle demande dépendra des fonds disponibles.
- iii. Tout en considérant les détails des besoins identifiés, le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien peut soit approuver, demander de modifier ou refuser la demande.
- iv. Si la demande est approuvée, un processus d'approvisionnement sera entamé par l'école pour l'achat de l'équipement conformément à la politique n° 2,01 – Approvisionnement.
- v. À la suite de la réception de l'équipement, le SIEP coordonnera l'installation de l'équipement par un entrepreneur qualifié.
- vi. S'il s'agit d'un projet d'envergure (ex. : terrain de ballon-panier), le SIEP sera responsable de la gestion du projet jusqu'à la complétion de celui-ci et l'école remboursera le SIEP par la suite.

i) Permis

- i. Si un permis est requis pour l'installation de l'équipement, une ou un professionnel doit être embauché.

j) Reçus pour dons

- i. Les reçus pour dons de matériaux sont émis selon les modalités de la politique n° 2,17 Dons.-
- ii. Aucun reçu n'est délivré pour un don de service.

INSPECTION

ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,05

AIRES ET STRUCTURES DE JEU, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT

Page 7 de 8

-
- a) La direction d'école ou sa personne désignée est responsable de la sécurité des aires de jeu, des structures de jeu, de l'équipement sportif permanent et de leur supervision durant la journée scolaire.
 - b) La direction d'école s'assure que les inspections requises dans le carnet de bord du personnel d'entretien sont effectuées correctement. Ceci inclut les structures de jeu, les aménagements extérieurs, l'équipement sportif permanent et les aires de jeu.
 - c) Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle des structures de jeu est faite par une personne accréditée en inspection de structure de jeu, et ce, selon les modalités publiées par l'Association canadienne de normalisation. **Dans la mesure du possible, les inspections sont effectuées au printemps et les réparations requises sont effectuées avant la prochaine rentrée scolaire.**
 - d) Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle de l'équipement sportif est faite par un entrepreneur qualifié.
 - e) Les rapports d'inspection annuels sont remis à la direction d'école qui par la suite, les partage avec son conseil d'école et les garderies, le cas échéant.
 - f) Le SIEP se base sur les rapports reçus pour prioriser les réparations requises pour s'assurer que les structures de jeu, les aménagements extérieurs et l'équipement sportif permanent ne présentent pas de danger en santé et sécurité ou s'assurera de la mise hors service ou de la démolition de ces installations, le cas échéant.

DÉMOLITION

Si de l'avis du SIEP, une structure de jeu ou un équipement sportif est trop dangereux ou trop dispendieux à réparer, la structure ou l'équipement sera condamné ou enlevé.

CONSIDÉRATIONS EN PÉRIODE HIVERNALE

Les conditions hivernales ci-dessous mentionnées peuvent accroître le risque de blessures liées à l'équipement de jeu. Dans ce cas, les directions d'école doivent interdire l'accès à cet équipement. Toute structure de jeu doit être condamnée pendant les mois de janvier et de février. La responsabilité incombe à la direction d'école de confirmer les autres moments de l'année au cours desquels les structures de jeu doivent être condamnées conformément aux critères ci-dessous mentionnés.

Des exemples de conditions qui pourraient rendre les structures dangereuses sont :

- i. Si la température est sous zéro degré Celsius.
- ii. S'il y a une accumulation de neige. ou
- iii. S'il y a de la pluie verglaçante ou de la glace.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Étapes à suivre pour condamner une structure de jeu :

- i. S'assurer que la structure est inaccessible (ex. : fermez et verrouillez la barrière de la clôture qui donne accès à la structure ou s'il n'y a pas de clôture permanente, installer une clôture temporaire autour de la structure de jeu pour empêcher son utilisation).
- ii. Attacher un ruban jaune « ATTENTION / CAUTION » sur la clôture et devant les points d'accès de la structure de jeu.
- iii. Afficher une enseigne fournie par le Conseil qui indique que la structure de jeu est fermée et de ne pas l'utiliser.
- iv. Aviser les membres du personnel et les élèves que la structure de jeu est condamnée.
- v. Surveiller la structure condamnée pour s'assurer qu'elle n'est pas utilisée et que la clôture temporaire est intacte.

ATELIERS SUR LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

La direction d'école est responsable d'offrir, en septembre de chaque année, des ateliers de formation sur les règles de sécurité à respecter dans ses aires de jeu. Ces ateliers doivent s'adresser aux élèves, au personnel et à tout surveillant bénévole. Le SIEP est responsable de la formation des directions d'école.

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE 2,05

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP)
- Les représentants des syndicats.

Politique 2.05 – Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Charles-Sauriol	<p>1. PRÉAMBULE Nous appuyons la clarification sur l'obligation de rendre les structures de jeux accessibles au public à l'extérieur des heures d'école, ainsi que la possibilité de tenir compte de situations particulières.</p> <p>2. PRINCIPES DIRECTEURS Nous les appuyons.</p> <p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Nous les appuyons et nous apprécions particulièrement la formalisation de la possibilité de prêt de la part du CSV, à hauteur de 50% et 50 000 \$.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Nous sommes absolument RAVIS que le CSV accepte (enfin!) de prendre en charge l'entretien des aires de jeux, des aménagements extérieurs, et de l'équipement sportif! BRAVO et MERCI!!</p>	
Membres du Conseil d'école de l'École élémentaire Horizon Jeunesse		X
Membres du personnel de l'École élémentaire La Mosaique		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire La Pommeraie		X

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE 2,05

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Le Flambeau		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire L'Odysée	<p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p><i>À la suite de la réception de l'équipement, le SIEP coordonnera l'installation de l'équipement par un entrepreneur qualifié.</i></p> <p>Il me semble que ceci ne devrait pas être centralisé car les directions et conseils d'école sont souvent mieux placées pour trouver des contracteurs locaux qui sont plus rapides et moins chers... tout en assurant le côté assurance et qualité... Ceci économiserait ainsi l'essence et l'empreinte écologique mais aussi rend le service de réparations plus simple et rapide. Il faut à tout prix soutenir notre propre communauté et bâtir des relations mais si on fait venir des contracteurs d'ailleurs (ce qui est souvent le cas), on ne peut pas.</p> <p>Idée : Pourrait-il y avoir un budget d'école pour ceci? Un montant fixe qui pourrait être reporté aux années suivantes au besoin? De cette façon le processus serait plus fluide et répondrait aux besoins de chaque école et communauté.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p>Avec le nombre d'écoles qui se tournent vers des cours naturelles (bûches, roches, arbres, paillis, etc...), est-ce que le conseil serait en mesure de payer l'entretien de ces derniers :</p> <p>L'ajout de paillis au besoin Vernis/peinture pour refaire le bois au besoin L'aération de la terre sur les terrains de jeux L'ajout de gravier au besoin La repeinture des jeux sur l'asphalte.</p>	
Membre du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie	<p>1. PRÉAMBULE Réaménagement d'un terrain de balle (baseball et/ou softball) pour des cours d'éducation physique inclusif et pour des ligues locales de jeunes (niveau récréatif et non compétitif).</p> <p>2. PRINCIPES DIRECTEURS</p>	

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE 2,05

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>Notre école a déjà perdu un terrain de balle par manque d'entretien, cela serait bien de ne pas perdre notre terrain actuel mais de le réaménager pour le rendre plus fonctionnel.</p> <p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Coût minimale de 15 000\$ (terrain de balle scolaire).</p> <p>Les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle grille (arrêt-balle sans toiture) conforme aux normes et exigences (dimensions : longueur- hauteur L'arrêt balle à une hauteur de 9,14m sur une distance de 24,38m). - 2 Bancs des joueurs (peut être en bois mais ancré au sol) - Mise en place des attaches de buts (pour 3 coussins). Il y en a déjà du vieux terrain mais elles doivent être plus accessible. - Allée en terre (corridor de course) et le terrain serait en gazon naturel Champ Avant Champ et Champ extérieur. <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Créer une entente et un partenariat avec la ville de London pour que leur ligue de jeunes du quartier puisse utiliser le terrain pendant la saison de balle comme cela se fait sur plusieurs terrains d'école. Le terrain servirait le jour pour les cours d'éducation physique et santé et il pourrait être utiliser le soir comme terrain d'entraînement et de pratique pour des équipes de la ligue de baseball Oakridge (notre secteur de la ville).</p> <p>5. Références Conception et aménagement - Terrains de Balle (guides-sports-loisirs.ca) Developing a Plan for your Field (baseballsask.ca)</p> <p>Il faudra consulter d'autres écoles élémentaires qui ont des terrains de balle.</p>	
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Marie-Curie	<p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Il n'y a pas de contexte ici – combien coûte-il d'habitude pour une structure de jeu? Comment peut Viamonde nous aider à formuler des Demandes de subventions? Si une nouvelle structure de jeu coûte 50 000\$, et on a besoin de repayer un prêt dans 5 ans, ça veut dire que l'école (et les parents de l'école) doit financier 10 000\$ par an pour 5 ans? Pour une</p>	

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE 2,05

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>petite école comme la nôtre, avec environ 120 familles, c'est environ 83\$ / année pour cinq années, pour payer pour une structure qui devrait durer pendant 20-25 années. Ce n'est pas juste, ni raisonnable – les frais devraient être repayés à travers la vie raisonnable d'une nouvelle structure.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p>Sur la partie d'inspection – « c » - ça note « Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle des structures de jeu est faite par une personne accréditée en inspection de structure de jeu... » C'est quoi annuelle – durant l'année scolaire ou l'année calendrier? Quand est le temps préférer pour s'assurer que l'inspection et les réparations, si besoin, sont complétées pour s'assurer que les structures de jeu sont ouvertes au début de l'année scolaire (en septembre). Cette année, notre école avec les structures fermées jusqu'à fin avril pour toute l'année scolaire, comment bien modifier les détails pour essayer d'éviter une situation pareille dans le futur?</p> <p>Aussi, plus de détails sur le sujet de comment bien protéger les structures de jeu et équipement sportif permanent. Par exemple, si l'équipement peut être utilisé par le public hors des horaires d'école, les filets (de football, basketball) ne vont pas durer aussi longtemps. Je pense que – surtout si ce sont les parents de l'école qui doivent financier l'achat ou les réparations de l'équipement – l'administration devrait ranger tout l'équipement non-permanent/qui peut se briser facilement, à la fin de l'année scolaire.</p>	
Membres du personnel et du conseil d'école de l'École élémentaire Nouvel-Horizon		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École secondaire Franco-Jeunesse		X



Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 3,29 – Activités de financement

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 3,29 Activités de financement* a été mise à jour le 27 mai 2022 et envoyée en consultation le 1^{er} juin 2022.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la politique n° 3,29 *Activités de financement*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et aucun changement supplémentaire n'a été effectué.

Vous trouverez à l'Annexe B les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'Annexe C les commentaires reçus lors de la consultation publique.

La nouvelle politique et les directives administratives entreront en vigueur le 19 septembre 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 intitulé « Politique n° 3,29 Activités de financement » soit reçu.

QUE la version révisée de la « Politique n° 3,29 Activités de financement » soit approuvée telle que présentée.

Préparé par :
Le surintendant des affaires,
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Approuvée le 24 avril 1999

Dernière révision le 27 avril 2013

Révisée le 22 septembre 2017

Révisée le 27 mai 2022

Prochaine révision en 2025-2026

Page 1 de 3

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît qu'en plus de faciliter les sorties éducatives et de permettre l'achat de matériel et de services, des activités de financement peuvent fournir des occasions d'apprentissage aux élèves. Ces activités favorisent le développement d'habiletés académiques et sociales, l'acquisition d'un sens d'appartenance à l'école, la collaboration, le partage et l'entraide.

Les activités de financement doivent respecter les exigences de l'article 25 du Règlement de l'Ontario 298, R.R.O. 1990 et la note de service 2012 : B10 *ligne directrice sur les collectes de fonds*.

Les directions d'école sont responsables de toutes les activités de financement tenues dans leurs écoles, et ce, pour assurer la sécurité des élèves, la transparence financière, l'imputabilité et la cohérence avec les valeurs du Conseil.

Les activités de collectes de fonds sont avantageuses pour les écoles et la communauté qu'elles servent, puisqu'elles donnent naissance à de solides partenariats communautaires et scolaires, favorisent la participation accrue des élèves et de la communauté et permettent de recueillir des fonds à l'intention des élèves ou d'organismes de bienfaisance. La participation de la communauté scolaire revêt donc une grande importance pour les écoles.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Une activité de financement vise à obtenir des fonds pour appuyer les besoins des élèves de l'école, pour des initiatives humanitaires, pour des organismes caritatifs ou pour des projets de la communauté. Elle peut être planifiée par le personnel ou les élèves de l'école, le conseil d'école ou un organisme externe. L'activité peut avoir lieu à l'école ou à l'extérieur de l'école.

Une activité de financement doit s'assurer que les profits des fonds amassés lors des activités de financement servent à des fins éducatives de l'école ou sont remis aux organismes humanitaires ou caritatifs, à but non lucratif ou à des projets communautaires. doit donc bénéficier à une cause, et les revenus générés doivent être affectés à cette fin.

SÉCURITÉ

1. La sécurité des élèves doit être assurée lorsqu'ils participent à une activité de _____ financement de leur école.
2. Le porte-à-porte est interdit pour les élèves du palier élémentaire.

AUTORISATION

Un élève ne peut pas participer à une activité sans avoir l'autorisation écrite au préalable des parents, tutrices ou tuteurs.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Page 2 de 3

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT PERMISES

Les activités permises sont mentionnées à l'Annexe A. – Si une activité n'en fait pas partie, la direction d'école doit consulter la surintendance de l'éducation avant de procéder.

CADRE RÉGULATEUR

Politique [NPP](#) 150 du ministère de l'Éducation concernant les aliments et les boissons dans les écoles.

Note de service du ministère de l'Éducation 2012 : B10 *ligne directrice sur les collectes de fonds*.

RÉFÉRENCES

[Politique et directives administratives 2,15 Gestion des fonds d'école](#)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

ANNEXE A**Activités de financement permises**

- Vente d'objets commémoratifs
- Vente de nourriture à l'école selon les normes établies par la politique du ministère de l'Éducation concernant les aliments et les boissons dans les écoles (NPP 150)
- Danses
- Pièces de théâtre
- Vente de livres
- Vente de vidéos
- Vente de logiciels
- Vente de revues
- Vente de fleurs
- Vente de vêtements
- Vente de plantes
- Billets Nevada
- Bingos
- Marchethon
- Bercethon
- Sautons en cœur
- Course
- Vente de photos
- Vente de bagues
- Vente de travaux d'élèves
- Foire d'amusements
- Fête champêtre
- BBQ
- Vente aux enchères
- Vente-débarras
- Lave-auto
- Calendriers
- Carte de souhaits
- Tirage
- Bazar
- Marché aux puces
- Vente d'objets ou de nourriture (p. ex. sac de poubelles, cartes-cadeaux, etc.)
- Sollicitation de dons.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Approuvées le 24 avril 1999

Dernière révision le 27 avril 2013

Révisées le 22 septembre 2017

Révisées le 27 mai 2022

Prochaine révision en 2025-2026

Page 1 de 7

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

1. La direction d'école est responsable de toute activité de financement organisée par :

- a) l'école
- b) une classe
- c) un comité de l'école
- d) le conseil d'école et ses comités
- e) le conseil des élèves
- f) tout autre groupe ou organisme lié à l'école.

Elle doit s'assurer que les profits des fonds amassés lors des activités de financement servent à des fins éducatives de l'école ou sont remis aux organismes humanitaires ou caritatifs, à but non lucratif ou à des projets communautaires.

2. La direction d'école peut déterminer le type et le nombre d'activités qui seront appuyées _____ par l'école, et ce, en fonction du plan annuel d'activités de financement de l'école.

3. La direction d'école doit consulter la direction des communications et du marketing _____ avant d'accepter les commandites d'organismes.

4. Lorsqu'une distributrice est installée dans l'école, les frais d'entretien et de réparation _____ sont la responsabilité de l'école. Les articles vendus dans les distributrices doivent _____ satisfaire aux normes du ministère de l'Éducation concernant les aliments et les _____ boissons dans les écoles (NPP 150).

5. La direction d'école doit s'assurer que la politique du Conseil scolaire Viamonde (le _____ Conseil) est respectée lors de toute activité de financement. La direction d'école doit _____ élaborer le plan annuel d'activités de financement avec les membres du personnel de _____ l'école et le conseil d'école.

ÉLABORATION DU PLAN ANNUEL D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

1. La direction d'école, en consultation avec le personnel, les élèves et le conseil d'école et _____ tout autre comité de l'école, doit développer le plan annuel d'activités de financement _____ tel qu'identifié à l'Annexe C.

Le plan doit indiquer :

- a) l'activité _____
- b) l'échéancier _____
- c) les revenus prévus _____
- d) l'usage proposé des revenus _____ et
- e) le nom de la personne responsable.

ÉDUCATION ET ÉLÈVES

Directives administratives n° 3,29

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Page 2 de 7

Le plan inclut toutes les activités de financement entreprises par :

- a) l'école~~;~~
- b) les classes~~;~~
- c) les comités~~;~~
- d) le conseil d'école~~;~~
- e) le conseil des élèves~~;~~
- f) le conseil des étudiants~~;~~ ou~~;~~
- g) tout autre groupe ou organisme lié à l'école.

COMMUNICATION

1. La direction d'école doit s'assurer de communiquer clairement et par écrit les objectifs de l'activité aux élèves, aux parents, tutrices ou tuteurs et au personnel.
2. La direction d'école doit s'assurer que la personne responsable de l'activité communique aux parents, tutrices ou tuteurs ; qu'il est interdit à l'élève du palier _____ élémentaire de faire du porte-à-porte.
3. La direction d'école doit s'assurer que la personne responsable de l'activité a reçu l'autorisation écrite ou électroniquement via Guichet Viamonde (~~sur~~ le formulaire _____ désigné est à l'Aa ~~annexe A~~) des parents, tutrices ou tuteurs donnant la permission à _____ leur enfant de participer à l'activité de financement.

UTILISATION DES FONDS

1. L'utilisation des fonds doit être conforme à la note de service du ministère de _____ l'Éducation 2012 : *B10 ligne directrice sur les collectes de fonds*.
2. Les fonds recueillis :
 - a) ne doivent pas remplacer le financement public octroyé à l'éducation;
 - b) ne doivent pas servir à financer des éléments couverts par les subventions _____ provinciales, ce qui comprend le matériel d'apprentissage et les manuels _____ scolaires ainsi que les projets d'immobilisations pouvant faire augmenter de _____ façon significative les coûts de fonctionnement; et,
 - c) ne doivent pas engendrer de bénéfices matériels ou financiers pour le personnel _____ du Conseil ou les bénévoles.
3. L'utilisation des fonds recueillis lors des activités de financement par le sous-comité du _____ conseil d'école doit être approuvée au préalable par la direction de l'école et le conseil _____ d'école.

PARTICIPATION

1. La participation des élèves doit se faire sur une base volontaire avec l'autorisation des _____ parents. L'école doit respecter la décision qui fait en sorte que l'élève ne participe pas.
2. La concurrence entre les élèves pour augmenter les revenus n'est pas permise. Les prix _____ d'encouragement ne sont décernés que pour la participation.

ÉDUCATION ET ÉLÈVES

Directives administratives n° 3,29

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Page 4 de 7

ANNEXE A

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

PERMISSION DES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES

École	N° de téléphone	N° de l'activité
Personne responsable de l'activité		Année d'études ou cours
Description de l'activité		
Date de l'activité (a-m-j)		
Objectifs de l'activité		

Avis aux parents, tuteurs ou tutrices

Tel que mentionné dans la politique du Conseil 3,29 *Activités de financement* :

- L'autorisation écrite des parents, tuteurs ou tutrices est requise pour qu'un élève puisse participer à la vente de produits et à des activités de financement;
- Il est interdit à l'élève du palier élémentaire de faire du porte-à-porte;
- Les profits des fonds amassés lors des activités de financement servent à des fins éducatives au sein de l'école.

Date	Signature de la personne responsable de l'activité	Signature de la direction
------	--	---------------------------

✂ ----- **Compléter et retourner à l'école** -----

Nom de l'élève	N° de l'activité
Description de l'activité de financement	

Je donne la permission à mon enfant de participer à cette activité de financement : oui non

Signature du parent, tuteur ou tutrice

Date

ANNEXE B

LIGNE DIRECTRICE SUR LES COLLECTES DE FONDS

Ministère de l'Éducation - 2012 Page 5 de 7

Activités de collectes de fonds

Exemples d'utilisation acceptable de revenus générés par les collectes de fonds :

- Mise sur pied de fonds d'aide (par exemple, un fond de bienfaisance destiné à payer certaines activités, comme une excursion, pour des élèves qui ne peuvent se le permettre);
- Achat de fournitures, d'équipement ou de services qui viennent compléter des éléments financés par les subventions provinciales (par exemple, instruments de musique utilisés dans le cadre d'activités parascolaires, équipement audiovisuel);
- Excursions (à l'intérieur ou à l'extérieur de la province, voyage à l'étranger);
- Conférenciers;
- Cérémonies, prix, plaques et trophées pour les élèves;
- Bourses d'études;
- Événements et activités parascolaires (par exemple, les frais de déplacement et d'inscription pour des compétitions sportives, le coût des uniformes des équipes de l'école et les frais liés à l'orchestre, à la chorale ou aux divers clubs de l'école);
- Projets d'amélioration de la cour d'école (par exemple, le matériel de terrains de jeu, les structures de jeu, les structures offrant de l'ombre, les jardins, les patinoires extérieures);
- Mise à niveau d'installations sportives comme les pistes d'athlétisme, la pose de gazon artificiel et les tableaux de pointage; ou,
- Financement d'activités propres au portrait confessionnel ou culturel de l'école (par exemple, retraite pour élèves).

Exemples d'utilisation inacceptable de revenus générés par les collectes de fonds :

- Achat d'éléments financés au moyen de subventions provinciales, comme le matériel d'apprentissage et les manuels scolaires;
- Travaux de réfection, d'entretien ou de modernisation des écoles financés par les subventions provinciales, comme les réparations structurales, les installations sanitaires ou les réparations d'urgence ou le changement du revêtement de sol en raison de l'usure;
- Améliorations apportées aux infrastructures qui augmentent la capacité d'accueil de l'école ou qui sont financées par des subventions provinciales (par exemple, salles de classe, ajout de nouveaux locaux, gymnases, laboratoires);
- Achat de produits ou de services pour des employés en violation de l'article 217 de la *Loi sur l'éducation* ou d'un règlement du conseil scolaire relatif aux conflits d'intérêts;
- Activités de perfectionnement professionnel, y compris un soutien pour que le personnel enseignant puisse assister à des activités de perfectionnement professionnel;

- Paiement de dépenses administratives n'étant pas liées aux activités de collectes de fonds (les dépenses associées à ces activités doivent être réduites au minimum); ou,
- Soutien à des activités, à des groupes ou à des candidats politiques.

PRATIQUES EXEMPLAIRES

Les activités de collectes de fonds sont avantageuses pour les écoles et la communauté qu'elles servent, puisqu'elles donnent naissance à de solides partenariats communautaires et scolaires, favorisent la participation accrue des élèves et de la communauté et permettent de recueillir des fonds à l'intention des élèves ou d'organismes de bienfaisance. La participation de la communauté scolaire revêt donc une grande importance pour les écoles.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

ANNEXE C

PLAN ANNUEL D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Nom de l'école Plan d'activités de financement Année scolaire 20XX-20XX						
	Activité	Responsable	Échéancier	Revenus prévus	Usage proposé des revenus	Compte budgétaire
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						
19.						

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP)
- Les représentants des syndicats.

Politique 3.29 – Activités de financement

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Horizon Jeunesse		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire La Pommeraie		X
Membres du personnel de l'École élémentaire Le Flambeau		X
Membres du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie		X
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Marie-Curie	<p>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</p> <p>« ...doit s'assurer que les profits des fonds amassés lors des activités de financement servent à des fins éducatives / socio-culturelle / sportif de l'école »</p> <p>Je pense que éducatives est un terme restrictif...surtout si l'école amasse les dons pour financement des structures de jeu, qui aide avec la santé et bien-être général des élèves, mais pas éducatives.</p> <p>Section « Participation » partie #2 dit « 2. La concurrence entre les élèves pour augmenter les revenus n'est pas permise. Les prix d'encouragement ne sont décernés que pour la participation. » Il y a des activités de financement dont les élèves reçoivent un plus grand prix d'encouragement pour accueillir plus de dons (sautons en cœur, par exemple). Je ne sais pas alors si la section doit être modifier?</p> <p>Aussi, plus de détails sur le sujet de comment bien protéger les structures de jeu et équipement sportif permanent. Par exemple, si l'équipement peut être utilisé par le public hors des horaire d'école, les filets (de football, basketball) ne vont pas durée aussi longtemps. Je pense que – surtout si ce sont les parents de l'école que doivent financier l'achat ou les réparations de l'équipement – l'administration devrait ranger tout l'équipement non-permanent/facilement briser à la fin de l'année scolaire.</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du personnel de l'École élémentaire Nouvel Horizon		X



Le 16 septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 4,02 Examen de la performance de la direction de l'éducation

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la politique n° 4,02 – Examen de la performance de la direction de l'éducation a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Conformément à la revue annuelle de la politique, vous trouverez en annexe la politique n° 4,02 – Examen de la performance de la direction de l'éducation. Il n'y a aucun changement.

À titre d'information, vous trouverez les directives administratives. Il est précisé que l'examen de la performance de la direction de l'éducation comprend trois principales étapes et deux champs d'examen. Ce changement reflète les grandes orientations stratégiques du Plan stratégique pluriannuel 2021-2025 adopté lors de la réunion publique du 3 décembre 2020.

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 16 septembre 2022 sur la politique n° 4,02 – Examen de la performance de la direction de l'éducation soit reçu.

QUE le Comité approuve la politique révisée la politique n° 4,02 – Examen de la performance de la direction de l'éducation tel que présentée.

Préparé et présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. (2)

**EXAMEN DE LA PERFORMANCE
DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

Approuvée le 18 novembre 2016
Révisée le 16 septembre 2022
Prochaine révision en 2026-2027

1.0 PRÉAMBULE

L'examen de la performance individuelle de la direction de l'éducation sert à établir le niveau d'atteinte des résultats stratégiques du Conseil et l'apport de la direction de l'éducation dans l'atteinte de ces résultats.

2.1 ÉNONCÉ

La politique sur l'examen de la performance individuelle permet à la direction de l'éducation de s'acquitter de son engagement dans la réalisation de la vision du Conseil et du plan stratégique et d'assurer sa reddition de comptes en vertu *de la Loi sur l'éducation*.

L'entente de performance individuelle a pour objectifs de :

- mesurer la performance de la direction de l'éducation et les progrès réalisés;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la gestion du Conseil;
- monitorer le rendement de la direction de l'éducation selon les critères établis et suggérer des pistes d'amélioration; et
- identifier les besoins en perfectionnement professionnel.

3.1 EXIGENCES

La gestion de la performance individuelle est un processus continu où la présidence du Conseil et la direction de l'éducation discutent du rendement dans un climat équitable, transparent, professionnel et collégial.

Les attentes de rendement sont élaborées par le Comité d'évaluation de la direction de l'éducation et entérinées par les membres du Conseil en consultation avec la direction de l'éducation. Les résultats et les attentes sont liés à des éléments tels :

- la vision et les valeurs du Conseil;
- les résultats liés au plan stratégique;
- les compétences; et
- les fonctions et les responsabilités propres à la direction de l'éducation.

4.1 ÉVALUATION

L'entente de performance individuelle comprend les éléments ci-dessous :

Engagements reliés aux :

- i. responsabilités fondamentales de la direction de l'éducation basées sur *la Loi sur l'éducation en Ontario*;

**EXAMEN DE LA PERFORMANCE
DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

- ii. éléments *du Cadre de leadership de l'Ontario* sur les compétences et pratiques des gestionnaires en éducation;
- iii. plan stratégique du Conseil; et
- iv. plan de développement professionnel de la direction de l'éducation.

L'entente de performance individuelle de la direction de l'éducation est complétée une fois par année, et ce, avant la fin octobre.

5.0 COMITÉ D'ÉVALUATION

Le Conseil forme un comité d'évaluation à sa réunion d'organisation. Le comité est composé de la présidence du Conseil, de la vice-présidence du Conseil et d'une ou d'un autre membre du Conseil.

RÉFÉRENCES

Loi sur l'éducation

Cadre de leadership de l'Ontario.

**EXAMEN DE LA PERFORMANCE
DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

Approuvées le 18 novembre 2016

~~Entrées en vigueur le 18 novembre 2016~~ Révisées le 16 septembre 2022

Prochaine révision en ~~2026-2027~~ 19-2020

Page 1 de 2

1.1 EXIGENCES

Le processus de gestion de la performance individuelle exige que le comité d'évaluation et la direction de l'éducation discutent dans un climat équitable, transparent, professionnel et collégial du rendement en fonction des résultats à atteindre.

~~L'entente de performance individuelle comprend :~~

- ~~— une confirmation de la cote de rendement atteint;~~
- ~~— des activités d'apprentissage ou d'amélioration; et~~
- ~~un échange portant sur les objectifs de carrière.~~

L'examen de la performance de la direction de l'éducation comprend trois principales étapes et deux champs d'examen :

L'auto-évaluation par la direction de l'éducation:

Champs d'examen :

- Atteinte des résultats fixés dans le cadre de la planification stratégique; _
- Habilités et compétences de leadership. _

L'évaluation de la performance par les subordonnés sous la supervision directe de la Direction de l'éducation (Sondage):

Champs d'examen :

- Habilités et compétences de leadership. _

L'évaluation de la performance par le comité d'évaluation composé de trois conseillers et conseillères scolaires.

Champs d'examen :

- Atteinte des résultats fixés dans le cadre de la planification stratégique; _
- Habilités et compétences de leadership. _

2.0 PROCESSUS D'ÉVALUATION

2.1 Le comité d'évaluation et la direction de l'éducation :

- examinent les résultats portant sur le plan stratégique; et
- établissent des indicateurs de rendement.

2.2 Le comité d'évaluation:

- évalue le rendement;
- formule une rétroaction et une appréciation globale de part et d'autre; et

**EXAMEN DE LA PERFORMANCE
DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

- présente aux membres du Conseil l'ébauche de l'entente de rendement pour validation.

2.3 Les membres du Conseil :

- fournissent leurs rétroactions au comité d'évaluation; et
- la présidence et la vice-présidence résumant l'ensemble des commentaires des membres et présentent aux membres du Conseil la version finale pour validation.

2.4 La présidence :

- discute de l'entente de performance individuelle avec la direction de l'éducation;
- discute des activités d'apprentissage qui permettraient à la direction de l'éducation d'améliorer ses compétences en fonction des résultats et des attentes;
- offre à la direction de l'éducation la possibilité de fournir ses commentaires par écrit;
- signe l'évaluation de rendement avec la direction de l'éducation;
- remet une copie de l'entente de performance individuelle à la direction de l'éducation; et
- place l'entente de performance individuelle dans une enveloppe scellée sous la mention « confidentielle » et y appose sa signature. L'enveloppe est classée dans le dossier personnel de la direction de l'éducation pendant cinq ans.